



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
30 septembre 2021
Authume – 18 h 30

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 23 septembre 2021
Date de publication : 08 octobre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, J.-L. Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République (à partir notice n°08), S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.-L. Croiserat, J.-P. Cuinet (sauf notice n°13), J.-M. Daubigny, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, C. Labourot, J. Lagnien, J.-P. Lefèvre (à partir notice n°05), J.-L. Legrand, J. Lepetz, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton (sauf notice n°03), J. Pannaux, E. Pavvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.-M. Rebillard, C. Riotte, J.-C. Robert, P. Roche, J.-Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thévenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton (sauf notice n°03), M. Berthaud à P. Roche, C. Bourgeois-République à J.-P. Fichère (jusqu'à notice n°07), C. Demortier à J.-P. Cuinet (sauf notice n°13), D. Germond à J.-B. Gagnoux, J. Gruet à M. Mirat, M. Henry à J.-C. Robert, N. Jeannet à F. Dray, J.-P. Lefèvre à P. Jaboviste (jusqu'à notice n°04), I. Mangin à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Antoine (notice n°03), J.-P. Cuinet (notice n°13), C. Demortier (notice n°13), G. Ginet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Nonnotte-Bouton (notice n°03), F. Rigaud, E. Saget, P. Verne, J. Zasempa.

Secrétaire de séance : Madame Séverine CALINON.

M. le Président : Bonsoir à tous. Permettez-moi tout d'abord de remercier le Maire Grégory SOLDAVINI de nous accueillir dans sa commune d'Authume. Dès à présent, je vous précise qu'à l'issue de ce Conseil Communautaire, nous aurons un petit verre de l'amitié qui nous attendra. Je dis cela pour que les débats ne soient pas trop longs.

Selon l'usage, il nous faut désigner un secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : L'ordre alphabétique des communes nous amènerait à choisir la commune de Falletans.

S'adressant à Séverine CALINON. Accepterais-tu d'être secrétaire de séance ?

S'il n'y a pas d'opposition, Séverine est donc Secrétaire de séance.

Je poursuis avec les pouvoirs. Patricia ANTOINE a donné pouvoir à Catherine NONNOTTE-BOUTON, Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à moi-même jusqu'à son arrivée (elle m'a prévenu qu'elle serait en retard), Catherine DEMORTIER à Jean-Pierre CUINET, Daniel GERMOND à Jean-Baptiste GAGNOUX, Justine GRUET à Maryline MIRAT, Nathalie JEANNET à Frédérique DRAY, Isabelle MANGIN à Sylvette MARCHAND, Micheline HENRY à Jean-Claude ROBERT et Jean-Philippe LEFÈVRE à Philippe JABOVISTE.

Je poursuis par l'approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 29 juin 2021.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 29 juin 2021

M. le Président : L'avez-vous tous reçu ? Avez-vous des commentaires ou des observations à faire ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote ce compte rendu. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 29 juin 2021.

M. le Président : Je poursuis aussi selon l'usage par les décisions prises à la fois par le Président et par le Bureau.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Comme d'habitude, vous avez la liste dans vos dossiers. Parmi les décisions prises en ma qualité de Président, vous avez les décisions avec incidence financière :

- avec la société Clé Proactive ;
- avec Cyclop Sécurité ;
- pour la création d'un poste pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un poste d'agent médiathèque ;
- pour la Culture avec l'association Kotekan ;
- avec Suez pour un avenant au marché d'exploitation du service public d'assainissement collectif sur Monnières et Sampans ;
- pour la création d'un emploi non permanent à mi-temps dans le cadre d'un contrat de projet ;
- pour une convention avec Cyclop ;
- pour des conventions avec les communes de Crissey et Villette-lès-Dole pour le Pilotage pour des mises à disposition de personnel (vous en avez l'habitude maintenant) ;
- avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) concernant une demande de subvention dans le dispositif de numérisation des fonds patrimoniaux ;
- avec la commune de Parcey pour le remboursement d'un emprunt dans le cadre du transfert de compétences en matière de zone économique ;
- pour la Commande publique, avec Engie Solutions et Ineo Infracom pour un groupement de commandes pour l'extension du système de vidéoprotection ;
- pour la convention de rupture conventionnelle d'un agent ;
- pour la création d'un poste Parcours Emploi Compétences (PEC) pour un poste de secrétaire de mairie aux conditions du SMIC horaire.

Ensuite, nous avons des marchés relatifs à la rénovation des vestiaires de la pépinière d'entreprises. Vous avez toute la liste des marchés engagés dans le cadre du budget pour 185 000 euros.

Nous avons ensuite les dépenses engagées :

- avec PMM pour l'étude stratégique pour l'extension de la zone économique de Rochefort-sur-Nenon ;
- avec la SAS SYLVICULTURE KOERHEN pour le défrichage de la voie Grévy (49 000 euros) ;

- avec EFFICIENCE ARCHITECTURE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multisport à Rochefort-sur-Nenon (73 000 euros) ;
- avec SERRAND RECYCLAGE pour une convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement ;
- avec la commune de Champvans pour une mise à disposition d'un agent ;
- avec la DRAC pour une demande de subvention pour le dispositif « Des livres à soi » ;
- avec EST OUVRAGES SAS, un avenant n° 1 pour la transformation de la voie Grévy (206 000 euros) ;
- pour les Finances pour un remboursement par anticipation de trois prêts dans le cadre du Syndicat Intercommunal des Ruchottes (2 504 euros) ;
- avec les communes de Damparis et du Deschaux pour des conventions ;
- pour l'Enfance Jeunesse, avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour un marché pour aménagement de mobilier dans la salle de restauration d'Amange ;
- pour la création de trois postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences ;
- pour le Sport, avec l'association Shoshin Dojo, pour une convention d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du gymnase Ernest Gagnoux (Gymnase de Saint-Aubin) ;
- avec la SAS VERDI INGÉNIERIE pour le marché de schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (15 000 euros) ;
- avec la SJE (Société Jurassienne d'Entreprise) pour l'aménagement du parking de covoiturage à Authume (286 000 euros) ;
- avec la commune de Gevry pour la renégociation d'un emprunt d'assainissement conclu par la commune de Gevry et qui a été transféré ;
- pour les services techniques avec la SAS FCE pour l'aménagement d'un parking de covoiturage, les trois lots suivants étant dans le cadre de ce parking de covoiturage (FCE, SJE et ABCD Géomètres).

Vous avez ensuite toute une « flopée » de décisions sans incidence financière :

- avec COLAS Nord Est pour la mise aux normes des arrêts du bus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- avec COLAS Nord Est pour la pose de points d'apport volontaire enterrés au cœur de ville ;
- avec France Clôture Environnement pour un marché d'entretien des espaces verts ;
- une déclaration sans suite de la procédure de passation du marché ordinaire de services ayant pour objet l'étude stratégique pour l'extension de la Zone d'Activité Économique (ZAE) de Rochefort-sur-Nenon ;
- une déclaration sans suite de la procédure de passation de l'accord-cadre à prix mixte ayant pour objet l'extension de la vidéoprotection de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- avec la commune de Dole pour une délégation à la commune de Dole du Droit de Prémption Urbain (DPU) ;
- avec la commune de Damparis pour une déclaration sans suite des lots 2 et 9 pour la rénovation de la pépinière de Damparis ;
- pour le Sport avec Canoë-Kayak Dolois pour une convention d'utilisation des équipements municipaux (Pierre Talagrand).

Nous avons ensuite toute une série de conventions avec certaines associations que vous avez ici.

Nous avons aussi :

- avec la commune de Falletans pour le Droit de Prémption Urbain qui a été fait valoir et que nous avons transféré ;
- pour le Transport, les conventions d'accès à la gare ferroviaire dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, concernant notamment tout ce qui a été fait pour la Boucle Insolite (autorisations de transport, de traversées de certains locaux...) ; pour ceux qui ont participé à la Boucle Insolite sous la pluie, vous avez pu remarquer tous ces passages un peu originaux ;
- pour la Culture, sept conventions d'accueil de bénévoles au sein du service de lecture publique ;
- avec l'association GéoMatka pour une convention de prêt d'exposition ;
- des Droits de Prémption Urbain pour les communes de Rochefort-sur-Nenon et de Gevry ;
- une délégation du DPU à la commune de Villers-Robert ;
- avec l'association Marie Lou Williams Jazz Action pour une convention de mise à disposition du cloître de la médiathèque pour un concert qui a eu lieu en fin d'été, certains ayant pu peut-être y participer.

Voilà pour les décisions prises en tant que Président.

Pour les décisions prises par le Bureau Communautaire, il y a :

- une attribution de subvention au titre du volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires (FRT) pour 4 500 euros ;
- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps non complet, qui a reçu un avis favorable ;
- l'attribution d'une subvention à l'association Union Motocycliste Doloise pour l'électrification du site de motocross à Authume (32 522 euros) ;
- un partenariat avec les établissements scolaires dolois pour la mise en œuvre de mesures de responsabilisation (avis favorable) : ce sont des conventions pour encadrer des jeunes en difficulté) ;
- une attribution de subvention au titre du volet « entreprises » du Fonds Régional des Territoires (19 500 euros) ;
- une mise à disposition d'un bureau au Centre d'Activités Nouvelles (CAN) ;
- une modification du tableau des effectifs ;
- la désignation d'un représentant du collège jurassien à l'assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration d'AKTYA (nous y reviendrons dans cette séance) ;
- une modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 28 heures hebdomadaires ;
- une mise à disposition de locaux au Centre d'Activités Nouvelles et renouvellement de domiciliations ;
- une nouvelle convention de mise à disposition d'un bureau au Centre d'Activités Nouvelles.

Voilà la convention. Vous avez vu cela dans vos dossiers. Avez-vous des questions sur toutes ces décisions prises tant par le Bureau que par le Président ? S'il n'y en a pas, nous en prenons acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et de celles prises par le Bureau Communautaire.

NOTICE N° 01 : PACTE TERRITORIAL 2020–2026/PROJET DE TERRITOIRE

M. le Président : Je n'ai pas prévu de m'étendre énormément ce soir. Nous en parlons depuis près d'un an. Vous savez que ce projet de territoire regroupe trois documents essentiels, à savoir :

- le pacte territorial sur lequel nous allons revenir ;
- le pacte fiscal sur lequel nous avons délibéré en mars dernier ;
- le schéma de mutualisation sur lequel nous avons déjà délibéré en juin dernier.

L'ensemble de ces trois documents se termine avec l'adoption du projet de territoire. Je vous rappelle que ce dernier doit être soumis au Conseil de Développement. C'est pour cela que nous n'avons pas pu délibérer au mois de juin. Le Conseil de Développement devait s'installer, ce qui a été fait. Il devait prendre connaissance des documents, siéger et donner un avis sur ce projet de territoire. L'avis a été rendu lors de sa séance du 6 septembre 2021. Vous l'avez également reçu dans vos dossiers. Il ne remet pas en cause le projet de territoire adopté à l'unanimité.

Je vous rappelle les quatre axes pressentis du projet de territoire, qui sont la continuité du projet de territoire antérieur. Ces axes concernent :

- le développement économique ;
- l'attractivité et le rayonnement ;
- l'innovation, la performance et la cohésion des services à la population ;
- la coopération et la solidarité territoriale.

Je n'y reviens pas, sauf si vous le souhaitez. Vous avez vu l'avis du Conseil de Développement. Je vais peut-être vous épargner une lecture exhaustive du projet.

S'agissant du volet « développement économique », vous voyez que le Conseil de Développement a salué la volonté, regretté certaines données qu'il aurait préféré avoir à disposition en annexe du projet de territoire. Il a rappelé l'importance de la gare TGV, encouragé les engagements pris. Il nous incite également à renforcer les filières courtes et tout ce qui est intégré dans le PAT (Plan d'Alimentation Territorial) que nous développons au sein du pays.

Sur le volet « innovation et cohésion des populations », vous avez également tout un chapitre sur l'aspect « assurer un accès à la santé pour tous », sujet très sensible. Même si ce n'est pas une compétence directe, nous y sommes évidemment tous sensibles, et le Conseil de Développement n'a pas manqué de mettre le doigt sur le sujet d'une manière tout à fait légitime, avec aussi un paragraphe concernant le centre hospitalier en nous invitant à maintenir bien évidemment cet équipement dans les meilleures conditions, et si possible en maintenant la chirurgie conventionnelle, ce qui est un souhait que tout le monde partage ici.

Il y avait aussi une réflexion sur la prise en compte des enfants et des besoins des jeunes parents dans les communes. Il salue aussi l'action visant la mise en valeur de la biodiversité. Ce sont plus des actions sur lesquelles il nous invite à aller plus loin, que des remises en cause d'orientations déjà bien engagées. Il y a également un volet auquel ils ont été sensibles concernant les pollutions visuelles. Je pense qu'ils n'avaient pas encore connaissance du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal), mais à travers nos échanges, ils ont apprécié qu'une politique soit engagée sur ce sujet.

Sur le volet « attractivité et rayonnement du territoire », le Conseil de Développement a également apprécié l'initiative prise sur la voie Grévy. Il a rappelé aussi la nécessité d'insister davantage sur l'intérêt touristique de la forêt de Chaux. Certaines mesures sont déjà engagées, mais nous sommes invités peut-être à aller plus loin. Il recommande d'inscrire Louis Pasteur comme figure centrale du tourisme culturel, notamment dans la perspective de la célébration du bicentenaire de la naissance du savant en 2022.

Le Conseil de Développement souligne également la nécessité de concilier l'activité touristique avec la protection de la nature, souci largement partagé. Par ailleurs, il estime souhaitable de bien suivre l'évolution du marché de l'immobilier pour prendre en compte et, le cas échéant, accompagner la tendance générale à l'arrivée de nouvelles familles dans les villes moyennes. En fait, il nous invite à peut-être mettre en place un observatoire de l'immobilier sur notre territoire. Nous y réfléchissons. Je pense que c'est une suggestion tout à fait pertinente.

Sur le volet « coopérations et solidarités territoriales », le Conseil de Développement a salué la volonté de développer les supports de communication à destination des communes. Il souhaite également un travail d'articulation entre le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les projets de mandature des trois autres communautés de communes. Je vous rappelle que le Conseil de Développement est au niveau du Pays. Il regroupe ainsi nos quatre communautés de communes. Il recommande aussi que le projet de territoire se dote d'outils d'évaluation et de points d'étapes, ce que nous ne manquerons pas de faire notamment en milieu de mandat pour voir l'avancée de toutes ces réflexions.

Je ne pense pas devoir aller plus loin dans mes explications. Cependant, je vous laisse volontiers la parole si vous souhaitez intervenir sur tel ou tel point avant que je mette au vote ce projet de territoire.

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, chers collègues, bonsoir à tous. C'est toujours un peu une étape formelle dans chaque collectivité d'avoir des pactes territoriaux dans l'ensemble des collectivités, ce qui permet d'avoir un certain nombre de travaux en amont plutôt bien accomplis. Il y a eu tous ces ateliers qui ont non seulement été intéressants pour constituer ce projet de territoire, mais je pense que ces ateliers étaient aussi importants à l'issue des élections municipales et communautaires, pour pouvoir entendre et écouter l'ensemble des conseillers municipaux des 47 communes pour échanger sur leurs attentes et leurs besoins.

Le projet de territoire s'inspire bien sûr de tout ce travail en amont effectué avec l'ensemble des conseillers municipaux, et complété – vous l'avez dit – par le travail du Conseil de Développement.

Dans les différents axes et le contenu apporté, cela ne se perçoit peut-être pas à la lecture des axes, mais cela se perçoit beaucoup mieux à la lecture du document. C'est bien de rappeler aussi la notion de développement durable sur notre territoire et de la nécessaire transition écologique et énergétique dans l'ensemble des actions que nous menons et qui sont fortes en la matière. Je vois que cela a bien été mis en avant dans la plaquette. C'est important.

Je pense qu'à ce titre, les axes ne le formalisent peut-être pas, mais il est aussi important de rappeler que les questions de développement durable doivent être des actions transversales à l'ensemble des politiques menées dans cette logique que l'ensemble des collectivités et des communes, notamment liées au Plan de Relance et de Transition Écologique (CRTE), ont pu intégrer dans le travail fait aussi

en vue de ce contrat. Je voulais le rappeler aussi pour que cela soit aussi perceptible dans la politique de ce pacte territorial sur l'ensemble du mandat. Je ne doute pas que toutes les actions qui seront menées auront aussi ce prisme à chaque fois.

M. le Président : Merci de le souligner. C'est vrai que je ne suis pas revenu là-dessus, mais c'est sûr que le CRTE est l'exemple le plus frappant de toutes les actions menées et qui tiennent bien sûr compte de cette problématique, nécessité que tout le monde partage sans problème. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT : Comme le Maire de Dole, j'ai aussi remarqué que la transition écologique était mise en avant. Cela étant, il faut voir quels moyens seront mis pour développer les actions. Certaines actions, par exemple concernant la mobilité, sont très développées. Les budgets doivent suivre derrière pour créer ce maillage cyclable dont on nous parle dans la brochure, développer la mobilité hydrogène, etc.

Il y a un point sur lequel je trouve que les fiches actions laissent à désirer : c'est la question des déchets. Les déchets sont quand même un moyen de limiter à la fois les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes très en retard sur notre territoire, puisque par rapport à ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération), le territoire de Lons-le-Saunier. En effet, dès 2014, il a mis en place des politiques de territoire zéro déchet, zéro gaspillage. Il a promu l'économie circulaire en regroupant les acteurs locaux, associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces, dans le but de réduire les sources de gaspillage, de donner une seconde vie aux produits, de recycler tout ce qui est recyclable.

Ce que nous voyons apparaître ici dans la fiche reste très limité. C'est très bien d'avoir inscrit le point « favoriser les bons gestes au quotidien », mais je crois qu'il faut aller plus loin. La précédente mandature a supprimé l'incitation à réduire ces déchets sur le plan financier par la redevance incitative. Je le regrette, parce que ceux qui font les bons gestes depuis des décennies ou qui s'aperçoivent maintenant qu'il faut faire les bons gestes, ont le droit d'être récompensés financièrement, et la collectivité et l'environnement en sont les premiers bénéficiaires.

S'agissant des points positifs, j'ai vu le point « coopérer avec les territoires voisins », ce que les écologistes défendent depuis plusieurs mandats à travers le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est relancé. C'est très bien.

Par ailleurs, le Président FICHÈRE a dit un mot sur la santé, et le Maire de Dole pourrait aussi donner son avis. Il est indiqué parmi les actions « renforcer le centre hospitalier Louis Pasteur de Dole ». Le Conseil de Développement du Pays de Pasteur avait effectivement écrit qu'il fallait maintenir la chirurgie conventionnelle. Aujourd'hui, nous avons lu dans la presse l'annonce que le projet sera 100 % en ambulatoire, ce qui semble être acté malheureusement par le Maire de Dole. Nous apprenons qu'en février prochain, la chirurgie d'urgence disparaîtra à l'hôpital de Dole. La chirurgie conventionnelle est remise en cause par le problème des remplacements.

Aujourd'hui, les communes de la majorité des maires ou des délégués présents ont signé une pétition pour défendre la chirurgie conventionnelle. Je crois qu'il faut passer à une autre étape. Il y a eu aujourd'hui un rassemblement devant l'hôpital, mais je pense qu'une mobilisation des citoyens ne suffira pas. Les élus doivent également se mobiliser, parce que nous ne devons pas baisser les bras pour assurer une égalité de traitement devant la santé pour tous les citoyens et pour faire en sorte qu'ils ne soient pas obligés de se replier en cas d'urgence sur Besançon ou sur Dijon. Merci de votre attention.

M. le Président : Il n'y a pas tellement de réponse à donner. Sur les actions menées, quand vous dites que nous sommes très en retard sur notre territoire en termes de traitement des déchets et de l'amélioration du tri, je pense que nous pouvons regarder les chiffres. Si nous regardons ceux d'ECLA, il n'a pas beaucoup d'avance sur nous. Nous communiquons peut-être moins bien. Cela étant, nous n'avons pas des données catastrophiques.

Vous savez qu'en coordination avec l'ensemble des SICTOM (Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du Jura, nous lançons les études sur le traitement des biodéchets. Je pense que nous devons encore mieux communiquer, mais un travail de fond a déjà été réalisé. Vous revenez sur la fameuse redevance et sur son efficacité. Pour la petite histoire, je vous signale que la nouvelle directrice du SICTOM vient du service de Besançon. Elle connaît donc parfaitement les redevances. Elle en connaît également les limites.

Nous n'allons pas rouvrir le débat qui est, pour moi, réglé. Cela ne veut pas dire qu'il soit réglé définitivement. Je pense qu'il y a forcément moyen de réfléchir pour améliorer les choses. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Sur la santé, là encore, je pense là aussi que nous devons rester sur nos compétences. Elles ne sont pas fondamentales. Nous pouvons toujours émettre des vœux. Le Maire de Dole s'est exprimé, mais il le refera s'il le juge nécessaire encore mieux que moi. Les vœux, c'est sympathique. Pour garder la chirurgie conventionnelle, encore faut-il avoir des chirurgiens, des embauches, ce qui n'est pas facile. Après, il faut trouver la meilleure voie.

Je pense que le problème est de raisonner en termes d'offres de soin sur un territoire et d'être sûr que l'ensemble des pathologies puissent être traitées dans de bonnes conditions pour l'ensemble de nos concitoyens. Là encore, c'est une problématique assez complexe. Les technologies évoluent fortement et rapidement. Je pense qu'il n'y a pas de réponse toute simple à cela. Je ne sais pas si de simples manifestations ou le fait de s'agiter un peu en disant « *il faut absolument garder la chirurgie conventionnelle* » sont efficaces, alors que nous n'avons pas de jeunes chirurgiens traditionnels qui viennent sur le territoire.

Je pense que c'est bien en termes de communication, mais en termes de réalisme, c'est plus compliqué. Cependant, je ne veux pas trop épiloguer là-dessus, parce que l'enjeu est un peu complexe. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : Je ne veux pas non plus en rajouter, mais comme Monsieur PRAT a fait un très gros raccourci finalement très politique en disant « *le Maire de Dole a donné son feu vert* », j'ai donné mon feu vert moral uniquement par rapport à la construction des blocs ambulatoires.

Monsieur PART, si vous dites demain à l'ARS et aux Bisontins du CHU qui vont apporter des professeurs pour faire cette chirurgie ambulatoire « *non, on ne veut pas de vos blocs* », très bien, il n'y aura pas de bloc ambulatoire. Cela veut dire très concrètement que dans quelques mois, il n'y aura plus du tout aucune chirurgie ni ambulatoire ni conventionnelle publique sur le bassin de Dole. Je veux bien que l'on puisse caricaturer cela très rapidement. La situation de la fin de la chirurgie d'urgence, parce que très concrètement, ce sera cela, ne me convient pas. C'est très bien, ce n'est pas moi qui décide. C'est l'Agence Régionale de Santé.

Je crois que les Bisontins, pour les avoir vus avec l'ARS, attendent un soutien par l'hôpital de Dole et par les élus en faveur de ces blocs ambulatoires qui seront construits. C'est la meilleure solution pour consolider au moins l'ensemble des services et des activités sur l'hôpital, et pour pouvoir continuer à faire des opérations en ambulatoire, qui, je le rappelle, représentent 70 % des actes de chirurgie sur ce bassin de vie à l'hôpital de Dole. Il faut aussi comprendre que les patients du territoire de Dole vont énormément vers Dijon et Besançon aujourd'hui.

Je sais que l'on ne veut pas le dire, mais je le dis, je n'ai pas peur de le dire. Il y a une fuite énorme, y compris vers la polyclinique, y compris lorsqu'il y a encore deux ans, nous avions les chirurgiens à l'hôpital. Tout le monde le sait. Je pense qu'à un moment donné, il faut aussi regarder les choses en face. Effectivement, aujourd'hui, malgré les publications de postes de chirurgien, il n'y a pas de candidature. Nous pourrions en débattre, mais ce n'est pas le lieu, au niveau national, voire européen.

Aujourd'hui, cette chirurgie se fait dans des CHU avec des pôles, où il y a plusieurs chirurgiens, où ils prennent des décisions ensemble, où ils veulent travailler en équipe avec une hyperspécialisation entre autres du coude ou du poignet. Ce n'est plus de la chirurgie polyvalente comme celle que nous avons connue, y compris à l'hôpital de Dole, il y a 20 ans, époque à laquelle nous avions des chirurgiens qui opéraient de nombreuses pathologies. C'est aussi une chirurgie spécialisée dans l'âge. En effet, des décrets qui sont tombés interdisent maintenant les chirurgiens à opérer des enfants. Il faut des chirurgiens pédiatriques.

Tout cela fait que les choses sont extrêmement compliquées. J'aurais souhaité vivement que nous ayons un ou deux chirurgiens pour la chirurgie d'urgence et la permanence des soins. Cela n'a pas été possible. Il faut aussi comprendre que pour qu'il y ait une permanence des soins, il faut que des chirurgiens habitent sur place. On ne peut pas demander à des Bisontins de venir, parce que c'est un suivi régulier, et on ne trouvera pas de chirurgiens qui se mettront au bout des couloirs des urgences et qui attendront un par un les patients. Il faut voir en face cette réalité. Il n'y a pas de politique possible sans voir les choses telles qu'elles sont.

Après, peut-être plus haut, bien évidemment, l'organisation de la santé et de la chirurgie notamment à l'échelle du pays n'est peut-être pas satisfaisante, ce que je veux bien entendre, bien évidemment,

mais la réalité est celle-ci. C'est normal qu'elle heurte, que tout le monde ne comprenne pas cela. Je ne peux pas accepter qu'il n'y ait plus cette chirurgie d'urgence, parce que cela veut dire que concrètement, des patients iront à Besançon. Maintenant, nous discutons sur ce sujet avec l'ARS. Notre travail est de pouvoir ramener les patients le plus vite possible après l'opération pour le suivre à l'hôpital de Dole, pour qu'il y ait une certaine proximité.

N'oublions pas non plus, quand on parle de santé et de l'hôpital, de ne pas, à chaque fois, parler uniquement de ce qui ne va pas. Il y a eu hier soir un reportage sur la cardiologie sur France 3. Certaines choses vont aussi, six à sept médecins arrivent ce mois-ci dans le travail de coopération avec Besançon. Il y aura une nouvelle vague d'arrivées de médecins en novembre, issus aussi du CHU de Besançon.

Je le dis à Monsieur PRAT : attention, n'allons pas vers un scénario à la Saint-Claude, où à force de dire dans la presse tous les matins que tout se casse la figure, il n'y a plus d'activité, parce que plus personne n'y va, pensant que de toute façon, tout est fermé. Je rappelle que le financement de l'hôpital l'année prochaine ne sera assuré que par son activité, et pas par les aides de l'État qui ont été extrêmement importantes l'année dernière, ce que nous avons vu hier soir au Conseil de Surveillance.

En effet, 10 millions d'euros ont été versés pour compenser les pertes d'activité, les surcoûts liés au Covid, l'augmentation légitime, *via* le Ségur, des rémunérations des personnels. L'année prochaine, toutes ces aides disparaîtront. Il faut donc absolument qu'en 2022, notre hôpital retrouve une activité, et pour que l'hôpital ait de l'activité, il faut promouvoir les services qui fonctionnent, même si la situation est partielle en termes de chirurgie, dommageable sur certains points, positive sur d'autres, parce que concrètement, des professeurs de Besançon viendront opérer à partir de 2023 dans les nouveaux blocs dans de très nombreuses disciplines, mais certes uniquement, malheureusement, en ambulatoire.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions sur ce projet de territoire ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote cette délibération consistant à approuver le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé et tel que vous en avez pris connaissance, après, bien entendu, avoir entendu l'avis du Conseil de Développement. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le mandat 2020-2026.

NOTICE N° 02 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

M. le Président : C'est un peu une conséquence du projet de territoire et de certains paramètres. D'abord, nous sommes en train de vous proposer une réforme des statuts dans la mesure où aujourd'hui, dans les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le nombre maximum de membres du Bureau était limité à 20. Cette règle avait été fixée il y a longtemps, quasiment lors de la création du Jura Dolois à l'époque. L'idée est de supprimer cette limite en disant que l'on prend le droit commun qui limite non pas le nombre de membres du Bureau, mais le nombre de vice-présidents. Cela correspond à un pourcentage du nombre total de délégués. En l'espèce, nous pourrions théoriquement aller jusqu'à 25 vice-présidents, ce qui donnerait l'enveloppe budgétaire maximale théorique. Nous en sommes évidemment très loin.

En revanche, nous pouvons réduire le nombre de vice-présidents et créer des membres délégués, ce que nous avons déjà fait, ce qui donne des marges de manœuvre. L'idée ici aujourd'hui est simplement de faire enlever cette limite de 20 pour rentrer dans le droit de commun. Dans le projet de territoire, j'avais soulevé le problème de certains secteurs insuffisamment représentés au Bureau. J'avais indiqué souhaiter renforcer le Bureau avec au moins quelques communes qui pèsent fortement sur notre territoire. Je pensais notamment à Abergement-la-Ronce et à Choisey. Je pense aussi que dans le nord du territoire, la mairie de Romange pourrait rejoindre le Bureau quand les statuts seront adoptés.

Pour adopter les statuts, je vous rappelle la procédure. Nous votons ce soir à une majorité simple, mais ces statuts doivent être soumis à chacune des 47 communes. Ces dernières ont trois mois pour délibérer. Soit ces communes délibèrent favorablement, et cela ne pose pas de problème, soit elles

ne délibèrent pas, auquel cas au bout de trois mois, c'est considéré comme acquis. Cela signifie concrètement que, quels que soient les votes, à moins d'une levée de boucliers contre cette ouverture, les statuts futurs seront adoptés juridiquement au mois de janvier. Nous pourrions à ce moment-là renforcer notre Bureau.

Par ailleurs, nous voulions profiter d'une modification statutaire pour ouvrir dans les statuts la création d'une police intercommunale. Cependant, il s'agit simplement d'une ouverture juridique. Nous n'avons pas l'intention d'embaucher du personnel ni de créer une police intercommunale. J'ai lu hier dans la presse que certains de nos collègues en ont créé une lors de leur dernier Conseil. Cela étant, nous ne sommes pas dans cette volonté. Vous savez que des polices existent dans trois communes, Dole, Tavaux et Damparis. Les communes sont bien légitimement très attachées à leur police. Nous ne proposons pas ici un transfert de compétences, mais simplement la possibilité d'avoir une police intercommunale.

Dans notre philosophie de faire une administration la plus large possible, cela permettrait, par exemple au niveau de la compétence des gens du voyage, si une mission demandait l'intervention ponctuelle d'un policier de Dole ou de Tavaux, de l'intégrer dans une convention grâce à notre faculté d'intervenir. Nous ne créons pas des postes budgétaires. Il s'agit simplement d'une faculté que nous ouvrons, et telle est notre volonté. Voilà le sens de cette délibération formelle, mais nous devons en passer par là.

Je vous propose d'intervenir sur cette modification statutaire si vous avez des questions, si vous en avez pris connaissance et si vous souhaitez des précisions complémentaires. S'il n'y a pas de question complémentaire, je mets au vote. Il est proposé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole selon l'annexe jointe et dont vous avez pris connaissance, et de m'autoriser à signer le document. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte trois abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins trois abstentions, approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Le DGS me rappelle formellement que cette délibération est adressée à chacune des communes. Vous aurez donc trois mois pour délibérer, sachant que si vous ne délibérez pas, si vous ne mettez pas cette délibération à l'ordre du jour d'un prochain Conseil, ce serait considéré comme acquis. La loi est ainsi faite. Je poursuis avec l'évolution du Bureau Communautaire.

NOTICE N° 03 : ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Nous sommes sur les anciens statuts. Nous n'avons donc pas prévu de changement dans la voilure de notre Bureau d'ici le mois de janvier prochain dans le cadre des nouveaux statuts, comme je viens de vous l'expliquer. S'agissant du Bureau actuel, il y a simplement une nouvelle modification. Jean-Baptiste GAGNOUX nous a fait part de son souhait de démissionner de la vice-présidence. Après négociation, il resterait au Bureau, mais avec un poste de délégué. C'est son choix. Vous savez que Jean-Baptiste est devenu vice-président au Conseil Départemental. Il nous a fait part de son souhait de ne pas cumuler deux vice-présidences de cette nature. C'est à ce titre qu'il a souhaité passer du rang de vice-président à celui de délégué.

Dans ces conditions, nous ramènerions à 9 le nombre de vice-présidents, aujourd'hui fixé à 10. Quant aux autres membres du Bureau, leur nombre passerait de 9 à 10. Nous faisons donc un passage de siège à siège. Avez-vous des questions sur cette modification ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'évolution de la composition du Bureau Communautaire, fixe le nombre de vice-présidents à 9, et le nombre des autres membres du Bureau à 10.

NOTICE N° 04 : ELECTION COMPLEMENTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

M. le Président : La loi est un peu rigide, mais même si Jean-Baptiste GAGNOUX a été élu dans les conditions que vous connaissez, nous devons réélire un membre du Bureau, puisqu'il a démissionné de sa position de vice-président. Pour reprendre un poste au Bureau ès qualités, il faut revoter. Je

propose donc d'ouvrir ce poste aux membres du Bureau. J'ai reçu la candidature de Jean-Baptiste GAGNOUX. Pour la forme, je vous demande si d'autres candidats veulent se présenter.

S'adressant à Céline LABOUROT. Est-ce pour une intervention ou pour proposer votre candidature ?

Mme LABOUROT : Je souhaiterais d'abord intervenir. Vous avez précisé que vous souhaitiez ouvrir un peu plus à tous les secteurs dans un deuxième temps, à partir de janvier prochain. J'ai entendu parler des communes d'Abergement-la-Ronce, de Choisey et de Romange. Je voudrais simplement signaler que le secteur sud n'est absolument pas représenté au Bureau, contrairement aux autres secteurs. En effet, vous avez :

- le secteur nord représenté par 3 membres ;
- le secteur est représenté par 3 membres, plus un membre en janvier, soit 4 si cela passe au vote ;
- le secteur centre-ouest représenté par un membre ;
- le secteur ouest représenté par 5 membres, plus un membre, soit 6 si le vote passe en janvier ;
- le secteur Centre représenté par 7 personnes, plus un membre, soit 8 si le vote passe en janvier.

Pour l'instant, le secteur sud n'est représenté par aucun membre. Si vous voulez une représentativité sur le territoire, pourquoi le secteur sud n'est-il pas représenté ?

M. le Président : Nous en avons parlé. Je suis d'accord, mais simplement, en ce qui concerne mes propos de ce soir, ce sont des choses sur lesquelles les discussions ont un peu avancé aujourd'hui. Cependant, la création d'un poste au Bureau se fera en janvier, lorsque les nouveaux statuts seront adoptés. Je n'exclus donc rien, ce n'est pas limitatif. Je vous ai dit que le Bureau avait encore des capacités, notamment dans le cadre des nouveaux statuts, à étendre le nombre de ses membres. Évidemment, nous en avons parlé et cela fait partie des réflexions que nous devons mener dans les trois prochains mois.

Mme LABOUROT : Comme je n'avais pas entendu citer la commune de Parcey, que nous en avons discuté et que je me proposais...

M. le Président : Oui, mais les choses n'ont pas encore été tranchées. Comme je vous l'ai dit, je ne peux pas ouvrir juridiquement le Bureau avant le mois de janvier. Nous aurons donc le temps d'en reparler. Cela étant, je connais la problématique, je vous en ai fait part, je suis sensible à cet argument et je vais essayer de trouver une solution. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je reviens aux problématiques. Y a-t-il ce soir d'autres candidats pour ce poste au Bureau, poste auquel je propose la désignation de Jean-Baptiste GAGNOUX ?

Mme LABOUROT : Dans ma logique, je suis candidate.

M. le Président : Si vous le souhaitez. Vous avez la liberté d'être candidate. S'agissant de l'élection d'un membre du Bureau, il faut procéder à un vote à bulletin secret uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés. Je dois désigner un secrétaire et deux assesseurs. Je vous propose Séverine CALINON comme secrétaire, étant elle-même secrétaire de séance. Quant aux deux assesseurs, selon l'usage, sont proposés le plus ancien conseiller et le plus jeune. Il s'agit en l'occurrence de Jean-Pierre CUINET et d'Alexandre DOUZENEL, si ces deux conseillers veulent bien accepter ces postes d'assesseur. Vous avez des bulletins de vote. Vous choisissez un candidat, dont vous mettez le nom dans votre enveloppe.

Je vous rappelle les pouvoirs. Catherine NONNOTTE-BOUTON a le pouvoir de Patricia ANTOINE, moi-même celui de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Jean-Pierre CUINET celui de Catherine DEMORTIER, Jean-Baptiste GAGNOUX celui de Daniel GERMOND, Maryline MIRAT celui de Justine GRUET, Frédérique DRAY celui de Nathalie JEANNET, Sylvette MARCHAND celui d'Isabelle MANGIN, Jean-Claude ROBERT celui de Micheline HENRY et Philippe JABOVISTE celui de Jean-Philippe LEFÈVRE.

M. PRAT : Certaines personnes sont déjà en train de voter alors que les noms ne sont pas inscrits. C'est incroyable !

M. le Président : S'agissant des candidats, vous avez le choix entre Jean-Baptiste GAGNOUX et Céline LABOUROT.

M. PRAT : Pourrait-on écrire le nom pour que nous ne l'écorchions pas ? Ce serait bien, merci.

M. le Président : Nous allons essayer, mais si vous faites une faute d'orthographe dans le nom, cela ne rejette pas le vote, sous réserve que ce soit bien explicite. Vous avez son nom en page 7 du projet de territoire. Comme vous le voyez, vous avez les noms.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau à bulletin secret.

M. le Président : Je vous invite à reprendre place. Je vais vous donner le résultat du vote. Nous avons 77 bulletins exprimés sur 77 votants, soit :

- 25 voix pour Céline LABOUROT ;
- 50 voix pour Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- 1 bulletin nul ;
- 1 bulletin blanc.

Jean-Baptiste GAGNOUX est donc élu membre du Bureau.

Jean-Baptiste GAGNOUX est désigné membre du Bureau Communautaire par 50 voix.

M. le Président : Je poursuis.

NOTICE N° 05 : INSTALLATION DE 2 NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE AUX DEMISSIONS DE MONSIEUR RABBE (CHOISEY) ET MONSIEUR SERMIER (DOLE) ET DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS

M. le Président : Je vous rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons pris acte du départ de Monsieur RABBE, l'ancien Maire de Choisey. Hélène THEVENIN, qui lui succède, a pris sa place. Nous avons également pris acte du départ de Jean-Marie SERMIER qui a également démissionné, ce qui nous permet d'accueillir ce soir Paul ROCHE que j'ai oublié de saluer et qui remonte dans l'ordre du tableau, selon la liste des personnes désignées. Dans notre délibération ce soir, nous devons donc procéder à l'installation d'Hélène THEVENIN et de Paul ROCHE. Nous devons également vous proposer leur remplacement dans les commissions et aux différents postes qu'ils occupaient.

D'abord, nous constatons l'installation. Il n'y a pas de vote. Nous en prenons acte. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'installation de Hélène THEVENIN (Choisey) et de Paul ROCHE (Dole) comme nouveaux conseillers communautaires suite aux démissions de Laurent RABBE (Choisey) et de Jean-Marie SERMIER (Dole).

M. le Président : Nous avons maintenant procédé aux désignations de nouveaux représentants aux commissions. Hélène THEVENIN se propose de se substituer à Laurent RABBE dans ses fonctions, à savoir :

- au Conseil d'exploitation de la Régie du Service Public d'Assainissement ;
- à l'Office de Commerce du Grand Dole ;
- au Syndicat Mixte Innovia ;
- à la Mission Locale pour l'Emploi ;
- à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) en tant que suppléante.

Sur ces remplacements de Laurent RABBE par Hélène THEVENIN, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, s'il n'y a pas de question, je vous propose de mettre globalement aux voix cette substitution. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Hélène THEVENIN comme représentante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans les organismes, structures et commissions cités ci-dessus.

M. le Président : Pour le remplacement de Jean-Marie SERMIER, il y a plusieurs postes. Je vais donc procéder un par un, ce sera plus facile. Pour le premier poste au Pays Dolois-Pays de Pasteur où il était titulaire, nous vous proposons la candidature de Jean-Philippe LEFÈVRE. Y a-t-il d'autres

candidats ? Pour la nomination de Jean-Philippe LEFÈVRE, y a-t-il des oppositions ? Je compte une opposition. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Jean-Philippe LEFÈVRE siègera ainsi au Pays Dolois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins une opposition, approuve la désignation de Jean-Philippe LEFÈVRE comme représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Pays Dolois-Pays de Pasteur.

M. le Président : Au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, il s'agit d'un poste de suppléant. Je vous propose la candidature de Gérard FERNOUX-COUTENET. Y a-t-il d'autres candidats ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Gérard FERNOUX-COUTENET comme représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté.

M. le Président : Au Conseil d'Administration de SEDIA, société d'économie mixte de Franche-Comté, où il était administrateur, je vous propose ma candidature. Y a-t-il d'autres candidats ? Je mets au vote, sachant que je ne prends pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Pascal FICHÈRE comme représentant au Conseil d'Administration de SEDIA.

M. le Président : Il y a également un poste à l'Assemblée Spéciale. Ce sont les petits actionnaires, dont nous faisons partie avec ECLA. Je vous propose de me désigner. Y a-t-il d'autres candidats ? Je mets au vote, sachant que je ne prends pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Pascal FICHÈRE comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'assemblée spéciale de SEDIA.

M. le Président : Nous avons aussi à remplacer un poste d'administrateur à la SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique) DOLEA Eau. Il est proposé de désigner Jean-Baptiste GAGNOUX. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur PRAT. Je vous précise que s'agissant d'une représentation à une SEMOp, le Président décide du mode de scrutin. Je vous propose donc de voter à main levée à la majorité simple.

M. PRAT : Il y a une demande de vote à bulletin secret, Monsieur le Président, comme le règlement le permet. Je rappelle que j'ai été élu à la Ville de Dole, à la SEMOp Eau. Lorsque la compétence a été transférée, cela a permis de mettre une autre candidate à ma place. Je ne vois pas pourquoi je ne serais pas de nouveau candidat. Je demande donc un vote à bulletin secret, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

M. le Président : Je reprends acte de votre candidature. La loi prévoit que le Président décide du mode de scrutin. Le mode de scrutin n'est pas obligatoirement à bulletin secret. Je confirme donc ma position, et je confirme un vote à main levée.

M. PRAT : Ce n'est pas ce que dit le règlement. Si au moins un délégué demande un vote à bulletin secret, c'est un vote à bulletin secret. J'ai toujours compris que c'était ainsi et c'est toujours ainsi que nous avons fonctionné.

M. le Président : Nous vérifions dans le règlement.

M. PRAT : De plus, cela me semble plus sain en cas de candidature nominative.

M. le Président : Vérification faite, les SEMOp ne sont pas des organismes qui rentrent dans le champ d'application du Code Général des Collectivités Territoriales. Le règlement dit que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, il est voté au scrutin secret. Or nous ne sommes pas dans ce cadre, les SEMOp ayant un statut à part, puisque le Conseil Communautaire

est membre de la SEMOp. De toute manière, pour éviter toute discrimination, le statut prévoit quand même que, hors SEMOp avec cette particularité, un tiers des membres doit le réclamer. Pour être plus sûr, je vous propose que nous mettions au vote. Nous sommes 77. Le tiers correspond donc à 25,7. Si 26 personnes le souhaitent, nous procéderons à un vote à bulletin secret. Qui souhaite un vote à bulletin secret ? Avant, il y a une intervention.

M. PRAT : Dans le règlement intérieur, il est écrit « *il est voté au scrutin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation* ».

M. le Président : Oui, c'est ce que je viens de dire, sauf que les présentations des SEMOp, des syndicats, des SAS à objet unique ne rentrent pas dans ce champ. Je vous propose donc de mettre au vote et je reprends ma position. Qui souhaite un vote à bulletin secret ? Nous avons 7 votants. Je garde donc le mode de scrutin à main levée et je vais compter le nombre de voix. Qui vote pour la désignation de Monsieur PRAT comme administrateur ? Je compte 9 voix. Qui vote pour Jean-Baptiste GAGNOUX ? Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ? Je compte 4 voix. Jean-Baptiste GAGNOUX, avec 64 voix, est désigné pour être représentant à la SEMOp.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Baptiste GAGNOUX comme représentant titulaire de la Ville de Dole à la SEMOp DOLEA Eau.

M. le Président : Pour le SICTOM de Dole, je vous propose la désignation de Jacques PÉCHINOT. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur PRAT. Pour le SICTOM, nous sommes obligés de voter à bulletin secret. Avant de voter, je vous propose de poursuivre pour regrouper les votes.

À la commission « Services aux communes, coopérations inter-territoriales, commande publique », nous vous proposons Paul ROCHE pour se substituer à Jean-Marie SERMIER. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Paul ROCHE comme représentant de la Ville de Dole à la commission « Services aux communes, coopérations inter-territoriales, commande publique ».

M. le Président : À la commission « Actions Culturelles, événementiel et vie associative », il nous manque un représentant de Damparis. Nous vous proposons la candidature d'Émilie BERTAUT. Y a-t-il d'autres candidats ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à cette désignation ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Émilie BERTAUT comme représentante de la commune de Damparis à la commission « Actions Culturelles, événementiel et vie associative ».

M. le Président : Pour AKTYA, il s'agit de désigner un représentant du collège jurassien à l'Assemblée Spéciale au sein du CA. J'avais été désigné par le Bureau le 8 juillet 2021, mais je dois réitérer le vote au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je suis donc candidat pour prendre cette place. Le collège jurassien est constitué de deux membres : ECLA et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le Président d'ECLA a accepté que je représente le collège jurassien, mais ce vote doit être approuvé par l'assemblée où nous sommes. Y a-t-il d'autres candidats ? Je mets au vote, sachant que je ne prends pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Pascal FICHÈRE comme représentant du collège jurassien à l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration d'AKTYA.

M. le Président : Quant au dernier poste à pourvoir, il concerne le SIE (Syndicat Intercommunal Eau) du Moulin Rouge. Il convient de désigner un titulaire représentant la commune de Lavans-lès-Dole selon nos usages. On nous a proposé le nom de Christine BELFATMI. Y a-t-il d'autres candidats ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Christine BELFATMI comme représentante de la commune de Lavans-lès-Dole au SIE du Moulin Rouge.

M. le Président : Nous revenons au vote du SICTOM. Je reprends les candidatures. J'ai compris qu'il y avait celles de Monsieur PRAT et Monsieur PÉCHINOT. Nous refaisons un vote.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. le Président : Je vous donne les résultats du vote. Il y a bien 77 bulletins, 77 exprimés, soit :

- 18 voix pour Monsieur PRAT ;
- 56 voix pour Monsieur PÉCHINOT ;
- 3 bulletins blancs.

Monsieur PÉCHINOT est donc élu. Je vous remercie pour lui.

Jacques PÉCHINOT est désigné représentant titulaire de la Ville de Dole au SICTOM par 56 voix.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice n° 06.

NOTICE N° 06 : MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE LA SABLONNE – CHANGEMENT DE PERIMETRE

M. le Président : Vous savez que maintenant, les communes sont représentées par leur intercommunalité. Il se trouve que le Syndicat Mixte de La Sablonne a validé l'intégration de la commune de Purlans au sein du périmètre du syndicat. Cette commune de Purlans participant à la Communauté de Communes Rives de Saône, il faut intégrer cette commune dans les statuts de La Sablonne. Nous vous demandons simplement d'approuver le changement de périmètre du syndicat de La Sablonne. Y a-t-il des questions sur ce syndicat et sur cette modification statutaire ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification statutaire du Syndicat Mixte La Sablonne due au changement de périmètre du Syndicat Mixte La Sablonne, prenant en compte l'intégration de la commune de Purlans au sein de ce dernier.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice n° 7 que rapporte Jean-Michel DAUBIGNEY.

NOTICE N° 07 : ACQUISITION ET PLAN DE FINANCEMENT DE LA SOLUTION NUMERIQUE HYVILO

M. DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. Nous revenons à des choses plus calmes, plus techniques. En termes de contexte, cette notice s'inscrit dans le cadre du plan de relance au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté qui fait un appel à projets. Nous nous manifestons pour une solution présentée et soutenue par la région Bourgogne-Franche-Comté. Il nous faut voter cela avant la fin de l'année si nous voulons pouvoir en bénéficier. Cela consiste à acquérir et à maintenir une solution dite « HYVILO » (nom de la société) pour une durée de cinq ans, avec un montant non négligeable de 625 000 euros, avec un partage entre :

- la Région qui souscrit à hauteur de 80 %, soit 500 000 euros ;
- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui souscrit à hauteur de 10 %, soit 62 500 euros ;
- la Ville de Dole qui souscrit à hauteur de 10 %, soit 62 500 euros.

Il faut comprendre que ce projet nous intéresse, car il nous permet d'aller plus loin dans une démarche de digitalisation. Vous en avez entendu parler assez souvent, en particulier dans les entreprises privées, mais le secteur public s'y met aussi. Dans le secteur public, il y a des termes un peu génériques de « smart city », pour ceux qui s'intéressent à ce genre de concept. L'intérêt est d'avoir un outil qui, grâce à la technologie d'aujourd'hui, nous permet de réconcilier tous les moyens d'actions et de décisions à travers les organisations, donc d'être assez transversal sur la récupération des données et de pouvoir agir. Cela permet de supprimer par exemple les effets silo que l'on a dans les organisations. Plus les organisations sont grandes, plus des silos se créent, et plus des murs se mettent sur les données. Cet outil permet donc d'évacuer ce genre de problème.

Il permet aussi de supprimer la vue partielle des données sur certaines thématiques. Par exemple, dans le domaine de l'urbanisation, quand on cible sur un champ donné, toutes les vues (data)

viennent s'agréger sur une même vue, y compris en associant la cartographie. Ce sont des couches de logiciels qui se superposent et qui nous permettent d'éviter une approximation des données et d'avoir plus de données ciblées sur la thématique sur laquelle on est en intégrant les aspects transversaux (urbanisme, alimentation, réseau d'eau, réseau électrique...) L'avantage est que cela nous permet d'avoir plus de réactivité. On a non seulement plus d'informations en quelques clics, mais on a aussi plus de réactivité possible derrière de la part de nos agents, voire des élus qui décident.

Cette couche interactive exploite et centralise toutes les données utiles et en provenance d'outils informatiques déjà existants. Elle vient se substituer ou se mettre au-dessus des logiciels existants qui gèrent déjà les données. C'est un concept simple qui se développe de plus en plus. Évidemment, cela supprime toutes les tâches intermédiaires à faible valeur ajoutée, toutes ces informations étant concentrées sur l'écran et étant le plus à jour possible, puisqu'en général, on s'appuie sur ces données les plus récentes possibles. C'est ce que l'on appelle « un niveau d'intégration ». On imagine un large puzzle et on est sur la couche au-dessus qui permet d'agréger toutes les pièces.

C'est un projet innovant. Je parle sous le contrôle de Jean-Baptiste VOINOT, nous sommes une des premières cités, villes, communautés d'agglomération à y adhérer. Les grosses villes s'y mettent déjà. Cela commence à descendre dans les communes de moindre importance. Nous arrivons à la taille critique. Comme vous l'aurez compris, il y a un *sponsoring* du Conseil Régional. C'est une aubaine pour nous, autant la saisir. C'est ce que nous vous proposons ce soir. Ce logiciel coûterait 62 000 euros à la Ville et 62 000 euros à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, certes, mais avec les perspectives que cela ouvre, je pense que nous ne pouvons pas passer à côté de cette opportunité.

De plus, d'après ce que j'ai cru comprendre, HYVILO est une start-up franc-comtoise. D'où le support de la Région. Nous vous proposons de faire ce choix ce soir. Nous le découvrirons sur nos écrans dans les mois et les années futurs.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions sur cette acquisition ?

M. GOMET : J'ai quelques questions concernant cette délibération. Concernant le programme en lui-même, j'ai cru comprendre qu'il allait collecter des données, amplifier leur mise en relation à partir de collecteurs de données. Vous avez un peu évoqué l'intérêt que cela peut avoir, même si tout cela reste peu concret. Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression que cela concerne peut-être plus la Ville de Dole qui a peut-être plus de capteurs ou d'outils susceptibles de remonter des informations. Y a-t-il un intérêt également pour les villages environnants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ?

Ma deuxième question concerne la répartition de cette somme très importante en dehors de la subvention. Il arrive aussi que des subventions ne nous soient pas versées. Sommes-nous vraiment sûrs d'avoir cette subvention à hauteur de 500 000 euros ? Toujours concernant cet aspect financier, ce montant est pour cinq ans. Est-ce à dire qu'il comprend à la fois l'installation du système et son entretien ? Avons-nous la part de l'un et de l'autre dans ces 625 000 euros ? Ce montant est-il réparti sur cinq ans ? Est-ce payé sur le budget de l'année en cours ? Merci.

M. le Président : Je vais vous donner quelques éléments de réponse. Déjà, au niveau du financement, nous ne signerons pas le bon de commande tant que nous n'aurons pas la notification de la Région, c'est-à-dire un écrit comme quoi la Région s'engage bien. C'est une politique de la Région. Je n'ai pas de doute aujourd'hui, mais évidemment, si nous n'avons pas le financement, nous reverrons notre position.

S'agissant du deuxième point, je n'ai pas le plan de financement exact sur les échéances. En tout cas, c'est sûr que cette société nous accompagne. Concrètement, nous développons des scénarios. Chaque service va réfléchir aux problématiques qu'il rencontre lorsqu'il a un problème à résoudre, par exemple, s'il doit faire des travaux sur la voirie, que cela entraîne d'autres répercussions, notamment sur le circuit de bus ou le ramassage des ordures ménagères. Cela met donc des scénarios, et cela va chercher les informations nécessaires, y compris géographiques, comme l'a précisé Jean-Michel. Par exemple, s'il faut détourner un circuit ou une route, il faut trouver des alternatives. Cela nous aide donc pour gérer cela, parce qu'il y a cette intelligence incorporée.

Pour nous aider à faire ces scénarios, la société nous accompagne pendant cinq ans. Ce sera donc étalé dans le temps. Quant à la fonction, honnêtement, les choses sont très réparties entre la Ville et l'Agglomération. En effet, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a de plus en plus de

bâtiments, notamment dans les écoles, pour le périscolaire, la restauration scolaire, etc. Il y a les stades, les zones économiques. Par exemple, aujourd'hui, les services techniques, que ce soit pour Dole ou pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisqu'ils sont mutualisés, font le suivi d'entretien des bâtiments. Avec de tels logiciels, cela permet de piloter ces entretiens avec une base de données commune. Les deux sont donc nécessaires et ce sera aussi utile à Dole qu'à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sachant aussi qu'il y a une mutualisation importante des services. Cela paraît donc logique. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme BORNECK : Ce produit existe-t-il déjà ? Vu la manière dont vous nous le présentez, étant donné que c'est une start-up, souvent, ils vendent un produit sans l'avoir encore créé. Ils n'ont donc pas les équipes. C'est un peu faire un chèque en blanc. C'est peut-être beaucoup dit comme cela, mais il y a cette problématique. Je suis allée voir leur site Internet, j'ai fouillé. Quand cela prend plus de cinq minutes pour comprendre le concept, c'est qu'il y a un problème. En parallèle de tout cela, dans les documents que nous avons, certes, il y a la partie concernant la police, mais on parle aussi de collecte de photos des usagers. Je trouve cela un peu cavalier, un peu *big brother*. Il y a donc peut-être des choses à revoir.

M. le Président : On peut difficilement faire un procès d'intention. Quand on parle des photos, c'est plutôt lorsqu'un employé de la commune voit un problème sur un mur lors d'un entretien à faire. Il va prendre une photo, l'envoyer avec son smartphone pour pouvoir l'intégrer en disant : « *attention, il y a un besoin ici. Il faut le programmer dans les travaux d'entretien à faire dans les prochaines semaines ou prochains mois* ». Ce n'est pas du tout dans l'esprit de *big brother* ou je ne sais quoi. Nous n'en sommes pas là.

Quant à leur expérience, c'est une start-up, ils n'ont donc pas beaucoup d'expérience. Néanmoins, ils ont quand même développé un gros projet sur La Défense. Certes, c'était avant de créer la société, mais c'est pour cette raison qu'ils sont partis sur ce savoir-faire. Ils ont organisé La Défense, les accès pour les pompiers, les feux rouges, etc. Ils savent donc mettre en commun toutes ces banques de données sur une situation géographique comme celle-ci. C'est un peu complexe, et c'est une première garantie. Ils sont aussi sur Baume-les-Dames, en Martinique aussi, je crois. Ils ont des contacts, ils ont déjà des modèles qui commencent à tourner.

Cela étant, vous avez raison de penser que s'agissant d'une start-up, le retour d'expériences n'est pas très fourni. C'est aussi pour cette raison que nous faisons cela avec le Conseil Régional qui a examiné la faisabilité et la crédibilité de ces jeunes qui sont brillants. Ce ne sont pas des gamins, mais ils ont de l'expérience, des expériences d'origines différentes qu'ils ont mises ensemble pour faire ce projet. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. DAUBIGNEY : J'ajoute un complément. Ce genre de démarche existe de plus en plus en France et ailleurs, et vous le savez bien. Néanmoins, on la voit beaucoup plus dans les grandes villes qui ont des moyens (Paris, Nice, même Dijon). En revanche, nous ne parlons plus en centaine de milliers d'euros, mais plutôt en millions d'euros. En général, ce sont de grands groupes ou de grands consultants comme KPMG, Accenture, qui font cela. Pour être très simpliste, cela coûte « la peau des fesses ». Nous n'avons pas envie d'aller vers cela. Comme autre alternative, il s'agit justement de souscrire à des démarches locales, et là, pour le coup, nous faisons du développement durable. Ce sont des gens qui sont sur notre territoire, ils ont de l'audace, ils ont toutes les capacités pour réussir et ils commencent à illustrer cette réussite dans les communes comme Besançon, Baume-les-Dames. Ils sont en train de regarder et ils cherchent des partenaires. Plus nous serons nombreux ici, dans la grande Région, plus nous les aiderons à démarrer, réussir, et cela ne peut être qu'un bénéfice pour nous.

Franchement, pour le coup, je ne fais pas de politique, mais il faut être solidaire d'une telle action. Elle s'inscrit dans un plan de relance, dans une démarche, dans les outils numériques. Nous sommes dans la ligne de mire de ce que nous devons faire aujourd'hui. Si nous ne le faisons pas, je trouve que nous n'avancions pas dans le 21^e siècle. Nous n'y échapperons pas, ou alors dans moins de cinq ans, des grands viendront et nous imposeront leur logiciel, et cela se mesurera pratiquement en millions d'euros. Aujourd'hui, toutes les collectivités s'y mettent, elles aident et cela va se structurer. Vous verrez que ce sera un bénéfice pour tout le monde. J'en suis convaincu.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. PRAT : Quand j'ai lu la délibération, je me suis dit : « *c'est une page de publicité* ». Heureusement que Jean-Michel DAUBIGNEY et le Président FICHÈRE ont un peu éclairci les perspectives par rapport à l'utilisation, parce que franchement, je suis aussi allé voir leur site

Internet. Ce ne sont que des mots, c'est « dans le vent ». Je ne suis donc pas convaincu. Comme l'a dit Nicolas GOMET, effectivement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole vont s'y retrouver, mais je ne vois pas bien comment les communes autour pourront utiliser ce type d'outil, d'autant plus que cela représente une somme importante. De toute manière, c'est de l'argent public. Bien sûr, c'est peut-être une start-up de Bourgogne-Franche-Comté. Mais sommes-nous là d'abord pour faire de la philanthropie entrepreneuriale ce soir ? Je ne pense pas. Je pense que nous sommes là pour bien gérer l'argent public des habitants de notre territoire. C'est ce qui m'importe. J'ai du mal à me faire un avis sur l'opportunité.

Nicolas GOMET a posé une question tout à l'heure, et j'aimerais bien que l'un d'entre vous y réponde. Il a posé les questions suivantes : quelle est la part du support ? Quelle est la part de la licence ? Faudra-t-il remettre la main à la poche dans six ans, parce que nous n'aurons plus la licence ? Nous savons très bien que ce genre d'outil va monter en puissance sur plus d'un mandat. Faudra-t-il remettre 625 000 euros tous les six ans ? J'aimerais bien avoir plus de précisions, s'il vous plaît.

M. DAUBIGNEY : Pour répondre à Hervé PRAT, je vois deux réponses, parce qu'il y a deux questions. D'abord, s'agissant de l'élargissement, ce logiciel va bénéficier aux 47 communes. Ce n'est pas limité, parce qu'ici, nous avons indiqué 10 % pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 10 % pour la Ville. Nous voyons très bien les implications. Je pense à l'urbanisme, aux réseaux. Nous serons mutualisés de plus en plus, et vous le savez bien. Toutes les communes vont donc en bénéficier d'une manière ou d'une autre. J'en suis convaincu. Cela étant, le rythme sera différent, mais cela ira très vite. Cela se passe ainsi dans les grandes villes. *A priori*, il n'y a pas de raison que cela ne se passe pas ainsi chez nous. C'est ma première conviction.

Pour la deuxième question, je ne suis pas devin pour voir après cinq ans. Je sais que le numérique bouge très vite. Regardez les applications que vous avez sur vos portables aujourd'hui, sur vos téléphones, sur vos smartphones. Il y a cinq ans, vous n'y pensiez même pas. Je n'ose pas réfléchir et me demander comment ce sera dans cinq ans. Je n'en ai aucune idée. En revanche, je sais que ce genre d'outil permet de capitaliser. Il y aura des bases, cela fera tomber des barrières, cela mettra en place des ponts, et nous garderons tout cela pour dans cinq ans. Les logiciels changent, mais la nature des processus s'améliore, ce qui est de l'acquis, et nous le conserverons. Je n'ai pas trop de souci concernant les couches informatiques qui viendront s'agréger les unes aux autres.

Aujourd'hui, les outils sont tactiles. Sachez que derrière, il y a un gros travail, une intelligence dans l'élaboration des logiciels qui permet cela et nous irons de plus en plus vers cela. Cela ne vous rassure peut-être pas, mais dans cinq ans, nous aurons peut-être l'usage sur nos outils, sur nos smartphones, parce que ces applications nous l'offrirons. Est-ce que ce sera encore eux ? Je n'en sais rien. Je sais que si l'assiette est la plus large possible, au niveau des collectivités, cela garantit des chances de les retrouver dans cinq ans pour faire face à ces évolutions et nous garantir un succès dans notre démarche. Je ne peux pas être plus rassurant ce soir. C'est l'évolution de l'informatique et du numérique. Cela va très vite.

M. le Président : Sur le fond, j'entends votre question qui est tout à fait pertinente. Cela étant, c'est une décision de principe ce soir, parce que nous devons valider notamment les financements, mais nous n'avons pas encore le contrat d'achat. Un groupe de travail s'est réuni pour avoir une démonstration de ce logiciel. Des questions ont été posées. Les questions de ce soir complètent notre besoin d'analyse. Je sais qu'un tel contrat se signe avec beaucoup d'attention. Nous allons donc regarder précisément. Vous pourrez bien sûr gérer la continuité. Aujourd'hui, ce n'est qu'un site Internet. Les outils pêcheront les informations ensuite dans de nombreux endroits. Nous nous assurerons que l'usage est bien garanti, que cela ne risque pas de s'arrêter brutalement dans cinq ans. Il reste encore du travail pour mettre en action ce logiciel.

Il s'agit ce soir de valider le financement et l'orientation vers laquelle nous allons. Le bon de commande n'est pas encore signé. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose par cette délibération de valider l'acquisition et le plan de financement tel qu'il est présenté ce soir et de m'autoriser à faire le nécessaire pour signer tout cela si nous obtenons les financements attendus. Y a-t-il des oppositions ? Je compte trois oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je compte trois abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 3 oppositions et 3 abstentions, approuve l'acquisition et le plan de financement de la solution numérique HYVILO.

NOTICE N° 08 : FONDS DE CONCOURS A DESTINATION DES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE – NOUVEAU REGLEMENT

M. GUERRIN : Bonsoir à tous. En mars 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé la mise en place d'un fonds de concours dédié pour les communes, en application des principes inscrits dans son Pacte Fiscal et Financier adopté en Conseil Communautaire le 22 février 2018. En avril 2021, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé les orientations et les modalités de mise en œuvre du nouveau Pacte de Solidarité Fiscal et Financier. Ce nouveau pacte est venu réaffirmer la volonté de la Communauté d'Agglomération d'aider les communes membres, notamment *via* le dispositif des fonds de concours.

Une enveloppe budgétaire sera prévue chaque année pour permettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de participer au financement des projets communaux qui contribuent à la mise en œuvre des actions du projet de territoire, dans les conditions figurant au règlement ci-annexé. Les fonds de concours attribués feront l'objet d'une convention passée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la commune bénéficiaire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le règlement de fonds de concours ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Je vais simplement ajouter quelques mots de commentaires en complément de tout ce qui vient d'être dit. Vous avez une petite synthèse très courte présentée à l'écran. C'est vrai que ces fonds de concours ont été longs à faire émerger. La difficulté est de ne pas transformer ces fonds de concours en espèce de droit de tirage, comme cela s'était un peu conclu en fin de mandature précédente. Par ailleurs, nous voulions que ce soit ciblé vers les communes les plus modestes. C'est pourquoi nous avons mis un seuil. Ce fonds de concours est aussi ouvert aux travaux de voirie, ce qui n'était pas le cas dans le mandat précédent. En revanche, c'est réservé aux communes de moins de 500 habitants. Voilà les principales modifications.

Il faut retenir qu'à partir de maintenant, nous allons mettre en place un groupe de travail ou une commission pour faire vivre ce document et pour ajuster le tir si nécessaire. Si nous voyons que certaines pratiques ne semblent pas rentrer dans l'esprit, nous essaierons de modifier ce fonds de concours. L'idée est que cette commission d'engagement valide tous les projets *in fine* instruits par les dossiers, ce qui permettra un peu de faire vivre ce document et ce fonds de concours dans l'intérêt de tous, pour que tout le monde y retrouve bien ce qu'il y attend. Y a-t-il des interventions sur ce fonds de concours ?

M. CHAUCHEFOIN : Bonsoir à tous. Pour mon information, j'aurais aimé connaître le nombre de communes concernées pour solliciter les fonds de concours pour les projets communaux par rapport aux nouvelles règles.

M. le Président : Parlez-vous du seuil de 500 euros par habitant ?

M. CHAUCHEFOIN : Oui, par exemple.

M. le Président : De mémoire, cela exclut quatre ou cinq communes. Il reste donc 40 ou 42 communes. Ce sont les plus grosses que vous connaissez, celles qui ont des zones économiques un peu significatives, dont la ville-centre, les communes comme Rochefort-sur-Nenon, Abergement-la-Ronce, Tavaux. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote cette délibération consistant à approuver ce règlement de fonds de concours. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le nouveau règlement du fonds de concours à destination des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 09 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SOCIETE EQUALIA – DSP POUR LA GESTION DE TROIS EQUIPEMENTS NAUTIQUES

M. MONNERET : Bonsoir, chers collègues. Vous avez eu en annexe le rapport d'activité sur la première saison qui va de mars 2020 à février 2021. Il reprend plusieurs points sur les faits

marquants, les chiffres clés, la stratégie de notre DSP EQUALIA qui, je vous le rappelle, gère les équipements nautiques sur l'espace Pierre Talagrand, l'aquaparc Isis et la piscine Léo Lagrange. Suite à la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) du 14 septembre dernier, nous avons donné un avis favorable à ce rapport qui concerne plusieurs volets. Il est plutôt intéressant et bien étoffé par rapport à tout ce qu'il y a eu pendant la saison estivale 2020 qui était écourtée, comme tout le monde le sait, par la crise du Covid.

M. le Président : Merci de cette courte présentation. Vous avez reçu le rapport. C'est toujours difficile de faire une synthèse d'un rapport aussi complet avec, bien sûr, la caractéristique 2020, comme cela vient d'être rappelé, qui était un peu spéciale, comme vous le savez bien. Y a-t-il des questions complémentaires auxquelles nous essaierons de répondre ?

M. CHAUTARD : Bonjour à tous. C'est surtout concernant le rapport financier de la société EQUALIA. Je voudrais avoir une petite précision. Un avenant à la première DSP a dû être signé. La dernière colonne doit correspondre au chiffre d'affaires réalisé de 2020. En revanche, lorsque j'additionne le résultat des trois équipements avant impôt, je n'arrive pas au même montant de résultat avant impôt. En effet, j'arrive à un résultat de 170 000 euros sur les 80 000 euros proposés.

M. le Président : Sur quelle page du rapport êtes-vous ?

M. CHAUTARD : Je suis en pages 25, 26 et 27, et le compte d'exploitation prévisionnel consolidé en page 28.

M. le Président : Comme cela, je ne peux pas me plonger dans les chiffres, mais nous vous remonterons l'information. Je vais demander aux services de regarder.

M. MONNERET : Cela demande un peu plus de détails. J'en discutais avec mon voisin depuis le début, les tableaux annexés ne sont pas représentatifs. C'est vraiment la page 28, sur la partie consolidée qu'il faut s'attarder si vous voulez vraiment les résultats de la DSP. Je pense que cela mérite un éclaircissement sur les tableaux précédents, sur le CEP (Compte d'Exploitation Prévisionnel), c'est-à-dire sur le prévisionnel.

M. le Président : D'accord. Nous ne manquerons pas de vous apporter ces précisions. Nous demanderons à notre service financier de nous aider à décortiquer les données. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie. Il n'y a pas de vote, il s'agit d'une prise d'acte. Merci d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport d'activité de la société EQUALIA pour la période du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021.

NOTICE N° 10 : TRAVAUX DE REFECTION ET DE REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE DE LA PEPINIERE A DAMPARIS – PLAN DE FINANCEMENT

M. MONNERET : Dans la continuité de la réfection des vestiaires du Grand Dole Rugby à Tavaux, nous avons voté un budget de 264 000 euros, de mémoire, au mois d'avril 2021. Vous avez dans votre notice la répartition et la consistance des travaux. Sur la partie dépenses, nous sommes à 212 000 euros. Il est intéressant de lire la partie recettes, sur la répartition des aides (État, Conseil Régional, Conseil Départemental). Il reste un autofinancement pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 23 %, soit 48 410 euros. Les travaux sont en cours, ils sont plutôt bien avancés. Les utilisateurs sont assez satisfaits de cette avancée dans un vestiaire qui avait plus de 30 ans. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de valider le plan de financement.

M. le Président : Je vous précise en cas de besoin que nous avons déjà délibéré sur cette question. Le montant des subventions est supérieur à celui que nous espérions à l'origine. C'est pour cela que nous repassons cette délibération en ajustant les chiffres réels, puisque nous avons annoncé sur la connaissance du chantier, bien sûr avec les subventions telles qu'elles viennent de vous être précisées. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le plan de financement pour les travaux de réfection et de réhabilitation des vestiaires du stade de la Pépinière à Damparis.

M. le Président : Nous passons au budget supplémentaire.

NOTICE N° 11 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

M. le Président : Il est un peu volumineux, mais vous verrez qu'il y a beaucoup d'éléments concernant des régularisations.

Budget d'investissement

Le budget principal en investissement est un budget de 14 749 000 euros. Nous reportons le résultat 2020 que nous avons approuvé en juin, pour 2 934 000 euros. Les reports de crédits étaient de 6 778 000 euros en dépenses et de 5 965 000 euros en recettes. Vous avez tout le détail dans vos dossiers. Ce sont les reports que nous avons faits du 31 décembre 2020. Ensuite, nous avons des corrections d'actifs de deux sortes. Il y a des comptes à comptes pour 5 071 000 euros en dépenses. Pour tout vous dire, c'est suite aux passages des commissaires aux comptes sur nos comptes 2020. Je vous rappelle que nous sommes en phase de test de certification. Ils nous ont apporté un certain nombre de correctifs concernant plus la forme que le fonds, mais nous en tenons compte dans ce budget supplémentaire.

Nous avons une correction d'erreur que vous retrouvez ici en recettes et en dépenses. Il s'agit de la subvention que nous avons versée à Initiative Dole Territoire dans le cadre du plan de reprise en 2020, c'est-à-dire le plan de soutien que nous avons mis en place très tôt. En effet, Initiative Dole Territoire a permis de débloquer de nombreuses situations en 2020 sur une période un peu difficile. Nous l'avions comptabilisé en investissement. Or la Cour des Comptes et le commissaire aux comptes nous ont indiqué, dans la manière dont les libellés ont été rédigés, que c'était une subvention de fonctionnement. Il fallait donc la remettre en fonctionnement. C'est donc du compte à compte. Nous avons des refinancements de dettes, ce qui est aussi de compte à compte. Nous refinançons des dettes pour réduire les coûts. Dans le solde, nous virons de la section de fonctionnement 1,7 million d'euros que nous revirons en recettes. C'est donc une opération d'ordre.

Ensuite, nous avons une bonne nouvelle que nous attendions, qui n'avait pas été comptabilisée, parce que nous attendions la notification. Je veux parler du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée). Cela concerne surtout l'espace Pierre Talagrand. Il y a eu des débats sur la récupération du FCTVA sur certains sujets. Cela s'est réglé dans le courant de l'année 2021. Nous pouvons donc les inscrire, puisque ce sont des données fermes.

Vous avez ensuite quelques ajustements de crédits en plus et en moins, dont vous avez le détail dans votre notice, mais il n'y a rien de significatif. Finalement, pour équilibrer cette section, nous avons annulé les emprunts. Comme nous l'avions indiqué, lorsque nous avons fait le budget primitif, nous n'avons pas eu d'emprunt à débloquent sur l'année. Nous avons inscrit des emprunts pour équilibrer la section, mais vu les résultats définitifs, nous avons pu ne pas débloquent d'emprunt. Nous les supprimons donc de ce budget supplémentaire. Il y a un excédent de ce budget 2021 de 1 427 000 euros sur la section d'investissement, qui reste donc en crédit non affecté et que nous allons retrouver en excédent d'investissement l'an prochain.

Budget de fonctionnement

Sur le fonctionnement, nous reportons également le résultat de 3 853 000 euros. J'ai parlé tout à l'heure des 200 000 euros. Ensuite, nous avons une grosse dépense très significative concernant la réforme de la taxe d'habitation (TH), ce qui nous a beaucoup préoccupés. La notification est encore en attente. Ce sont 1,5 million d'euros. Vous savez, il s'agit du fameux écart entre les 10,7 millions d'euros de taxe d'habitation que nous percevons et qui est compensé par 8,5 millions d'euros de TVA redistribués dans notre intercommunalité. Nous avons donc eu un manque à gagner de 2,2 millions d'euros, dont 700 000 euros ont déjà été prélevés sur 2020. Nous attendons le 1,5 million d'euros de prélèvement supplémentaire sur 2021, ce qui doit nous être notifié prochainement probablement.

Quant au reste, ce sont des ajustements, des dégrèvements de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) à cause du Covid pour 43 000 euros. Ce sont des dépenses supplémentaires. Vous avez ensuite les attributions de compensation qui sont ajustées. Comme nous avons reçu les chiffres définitifs du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes), nous ajustons les montants. Nous avons ensuite des dotations, soit une fiscalité un peu moins forte qu'attendu sur certaines lignes. Nous ajustons donc des insuffisances de recettes pour

218 000 euros. Vous avez ensuite les dépenses en matière de personnel, les charges de personnels pour 278 000 euros. Cela concerne essentiellement la petite enfance, parce que nous avons eu un afflux de jeunes à prendre en charge. Nous avons donc dû faire appel à plus de personnels. Le côté favorable est que cela prouve que nos services remplissent bien leur fonction et qu'ils ont un plein succès, mais évidemment, il faut faire face bien logiquement aux conséquences financières.

Nous avons aussi un ajustement en matière d'énergie. Nous avons 88 000 euros en dépenses complémentaires. En revanche, une partie de l'énergie est refacturée, notamment à Hello Dole pour Dolexpo par exemple. C'est pour cela que nous avons aussi des recettes en regard. Vous avez ensuite quelques ajustements de crédits en plus et en moins (-95 000 euros). Nous réduisons certaines dépenses. Les crédits non affectés représentent une charge exceptionnelle. Ils sont là pour équilibrer le budget pour 63 000 euros. Voilà le budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel que je vous le sou mets. Je continue les présentations et nous passerons ensuite aux questions.

Budgets annexes

Concernant les budgets annexes, vous voyez qu'il n'y a pas grand-chose, si ce n'est les reports de l'excédent précédent, donc du budget supplémentaire que nous avons voté au mois de juin. C'est donc le résultat d'investissement reporté, donc le déficit d'investissement pour 1 427 000 euros, et les excédents de fonctionnement pour 233 000 euros. Nous avons des corrections d'actifs, dont il faut tenir compte (630 000 euros). Nous avons également mis un emprunt d'ajustement pour équilibrer la section. Là encore, en fonction du réel, nous faisons en sorte de ne pas débloquer cet emprunt. Cela étant, il faut bien équilibrer nos sections.

S'agissant des Transports, ce sont vraiment des ajustements (reprises de résultat). Il n'y a pas de dépense nouvelle. S'agissant de l'Assainissement, nous avons deux budgets, l'affermage et la régie. Là encore, vous avez toutes les opérations de reprise, constatations des résultats, excédents capitalisés. Les reports de crédits sont repris. De plus, il y a des dépenses nouvelles en matière de renégociation de dettes. Les services financiers, en reprenant l'endettement de l'ensemble des communes et des syndicats, ont essayé d'optimiser les choses, ce qui nous a amenés à avoir des dépenses et des recettes en regard. Vous voyez tous ces refinancements de dettes, les opérations de virement (opérations d'ordre). Nous n'avons pas de dépenses nouvelles. Comme vous voyez, ce sont tous les reports que nous faisons en dépenses et en recettes.

J'avance rapidement, mais vous voyez que les gros montants concernent surtout des montants de reprise. Vous avez également les ajustements que je viens d'évoquer. Il n'y a pas de dépenses nouvelles ou de recettes nouvelles, surtout en matière de ces budgets supplémentaires annexes. Avez-vous des questions sur ce budget supplémentaire ? Souhaitez-vous des votes distincts par budget (budget d'investissement, budget de fonctionnement, budget d'assainissement) ? Si vous en êtes d'accord, nous procédons à un vote global consistant à approuver la reprise des résultats et tous les ajustements proposés dans ce budget supplémentaire et à prendre acte des reports de crédits tels que vous les avez dans votre dossier et qui sont repris ici en synthèse. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je compte 3 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 3 abstentions, approuve le budget supplémentaire 2021.

M. le Président : Je poursuis avec la question suivante.

NOTICE N° 12 : MODIFICATION DU PLAN D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

M. le Président : Là encore, c'est suite au passage de nos commissaires aux comptes, de la Cour des Comptes. Nous sommes sous haute surveillance, mais c'est plutôt profitable. Cela nous permet d'améliorer l'information comptable de notre agglomération. On nous a demandé de revoir un certain nombre de choses sur les amortissements. Nous avons recadré les règles pour que ce soit bien homogène. On nous a demandé de prendre acte des biens de faible valeur inférieurs à 600 euros TTC amortis en une seule année au *prorata temporis*. Ce sont des règles sur l'amortissement des subventions, l'amortissement comptable. Vous avez cela dans la notice, je ne vais pas trop vous embêter avec cela.

On nous a demandé de revalider aussi le tableau des amortissements. Vous voyez qu'il n'y a pas de changement par rapport à ce que nous avons déjà voté en 2018, si ce n'est que l'on nous demande de ne pas amortir les autres aménagements et agencements de terrain, alors que nous avions jugé

qu'il fallait les amortir. C'est un débat très technique, dont l'incidence est très négligeable par rapport à notre budget. Je ne vais pas vous lire *in extenso* toute cette note, mais je vous demande de prendre acte de cette notice et, si vous en êtes d'accord, d'approuver le plan d'amortissement tel qu'il est proposé ici. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification du plan d'amortissement des immobilisations.

M. le Président : Je poursuis avec des régularisations.

NOTICE N° 13 : REGULARISATIONS COMPTABLES ET CORRECTION DE L'ACTIF IMMOBILISE

M. le Président : C'est dans la lignée de la notice précédente. Vous voyez ce qui a été repris dans le budget supplémentaire. Je vous ai dit qu'il y avait des régularisations. Pour les techniciens de la comptabilité, vous verrez que les ventilations sont très subtiles, parce que nous passons d'un compte 204132 à un compte 204133. Il faut donc vraiment être au deuxième degré pour arriver à apprécier la subtilité de toutes ces ventilations qui correspondent à des reclassements que l'on nous a demandé de faire, qui n'ont pas d'incidence budgétaire. Ce sont des écritures comptables. Nous avons une correction pour un montant de 5 068 000 euros de ventilation à faire.

Par ailleurs, nous devons corriger certains plans d'amortissement sur les excédents antérieurs, et nous avons un compte de 132 328 euros que l'on nous demande de passer et qui passe par le compte de réserve. Là encore, il n'y a pas d'incidence budgétaire sur notre compte de résultat ou sur notre compte administratif futur. Y a-t-il des questions sur cette régularisation qui vous est proposée ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les régularisations comptables et correction de l'actif immobilisé.

M. le Président : S'adressant à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Claire, je te laisse prendre la suite.

NOTICE N° 14 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA POUR LE SOUTIEN A L'AEROPORT DE DOLE JURA

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Oui, bonsoir. Il vous est proposé dans cette notice de poursuivre le soutien que nous apportons à l'aéroport de Dole Jura pour un montant de 150 000 euros, subvention versée au Conseil Départemental du Jura. La présente convention d'objectifs et de moyens a pour objet de définir les modalités d'attribution et de versement de cette subvention.

Il vous est proposé :

- d'affirmer le soutien de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'aéroport de Dole Jura ;
- d'approuver à ce titre le versement au Conseil Départemental du Jura d'une subvention de 150 000 euros au titre de l'exercice 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout autre acte ou pièce à venir relatif à la présente délibération.

M. le Président : Merci. C'est une convention que vous connaissez bien et qui se poursuit. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

M. PRAT : C'est un peu comme les feuilles d'automne qui tombent. La subvention à l'aéroport arrive tous les ans. Nous pouvons nous estimer heureux avec 150 000 euros de ne pas avoir été sollicités davantage par le Département, puisque l'investissement d'argent public sera de 3 162 000 euros pour l'année 2021, avec la piste qui est à refaire, puisque cela fait 10 ans, l'éclairage. Bien sûr, des subventions seront demandées à la Région et à l'État. Une fois de plus, je m'interroge sur l'opportunité de verser cette subvention. Un rapport de mars 2021 de la Chambre Régionale des Comptes a émis de vives réserves quant au soutien inconditionnel à cette infrastructure par nos collectivités locales, décrivant même « un dérapage juridique et financier ».

Je peux aussi faire référence à une directive européenne de 2014 qui fixe les aides publiques aux aéroports et compagnies aériennes pour une période transitoire de dix ans, de 2014 à 2024. En 2024, les aéroports ne devront plus financer leurs activités que sur leurs fonds propres. Tout cela devrait donc nous interroger en tant qu'élus, en tant que citoyens face au dérèglement climatique. À mon sens, le transport aérien doit être drastiquement réduit à l'horizon 2050. Je ne trouve pas de sens de continuer à accorder un tel effort économique pour une infrastructure qui, de toute manière, restera déficitaire. Merci de votre attention.

M. le Président : Nous n'allons pas rouvrir le débat ce soir sur l'intérêt de cette structure pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons la chance d'avoir un équipement sur notre territoire. Nous en connaissons le succès et le service rendu à de nombreux concitoyens du grand territoire. Cela nous amène quand même des flux non négligeables, même si nous pouvons regretter que les flux rentrants ne soient pas aussi forts que nous puissions l'espérer, mais ils ne sont quand même pas négligeables. Sans vouloir rouvrir le débat ce soir, je pense que c'est une chance.

Toute l'industrie aéronautique se réforme fortement. Vous avez vu que le nouvel Airbus vient de sortir aujourd'hui, avec des économies de 25 à 30 % de consommation. Nous savons que des avions à hydrogène sont en préparation. Tout un ensemble fait que l'aéronautique n'est pas morte, contrairement à ce que pensent certains. Je pense que nous serions malvenus de ne pas soutenir sur notre territoire une telle opportunité. Je suis toujours un peu étonné que la grande région Bourgogne-Franche-Comté ne consacre pas notre aéroport comme un aéroport central et un peu indispensable en se substituant peut-être à d'autres. Néanmoins, je ne veux pas revenir au-delà sur cette politique qui me paraît être nécessaire pour notre territoire.

M. GAGNOUX : Je ne vais pas rouvrir le débat sur les transports propres et autres, parce que nous l'avons eu il n'y a pas si longtemps que cela. Simplement, j'ai une observation par rapport à ce qu'a dit Hervé PRAT sur la Chambre Régionale des Comptes. Je trouve inadmissible qu'une Chambre Régionale des Comptes se prononce sur une opportunité politique pour un territoire. Ce n'est pas de son ressort, elle n'a pas à s'en mêler.

Je le dis, parce que si les élus commencent à écouter les Chambres Régionales des Comptes à l'échelle de la France qui commencent à venir dire si une politique doit être menée d'une certaine manière ou si elle doit suivre d'autres options, ce n'est pas de son ressort. Elle est là pour regarder une gestion, mais pas pour fixer des orientations politiques qui ne doivent dépendre que de la seule souveraineté des Conseils, quelles que soient les collectivités. Je l'ai déjà dit au Département, nous sommes plusieurs à l'estimer, et je redis ce soir que ce n'est pas de son ressort. Qu'elle s'occupe déjà d'elle-même parfois avant de s'occuper des axes politiques des collectivités.

M. le Président : Je ne peux que cautionner ce discours que je partage largement vu les petits soucis que j'ai pu avoir récemment avec la Cour des Comptes sur le plan de la forme. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CHAUTARD : J'ai une question concernant l'aéroport. Effectivement, la subvention de 150 000 euros de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concerne, en termes de mouvement d'avions, un seul transporteur, Ryan Air, puisque tous nos autres mouvements d'avions transportent 900 passagers quand même. Il serait peut-être bien dans le futur de conditionner cette aide, notamment de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à ce que l'exploitant démarche des compagnies aériennes pour avoir un peu plus de vols. Nous donnons 150 000 euros à Ryan Air, à une seule compagnie. Tout le monde critique cette compagnie, c'est une des pires en termes de préoccupation de ses agents. Elle a mis son personnel en chômage non rémunéré. Tout le monde la critique et nous, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous la subventionnons.

M. le Président : J'entends ces arguments, mais il faut quand même comprendre que le Conseil Départemental est à la manœuvre. On peut toujours faire des effets de manche en prenant une délibération, en conditionnant, mais objectivement, le pouvoir est entre les mains des conseillers départementaux. Ils sont un certain nombre dans la salle. Nous accompagnons une politique, mais je partage certains aspects. Il est vrai que nous le regrettons tous. J'ai longtemps siégé au Conseil d'Administration de la structure précédente. L'ouverture vers d'autres compagnies est toujours un souhait en vigueur, mais ce n'est pas facile. Pour l'instant, tout le monde se casse un peu les dents. Nous ne pouvons que partager une partie de ce raisonnement. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

M. GAGNOUX : Je ne sais pas ce que feront les autres conseillers départementaux, mais je ne participerai pas au vote pour éviter d'être sur les deux assemblées.

M. le Président : Est-ce que je note que les conseillers départementaux autour de cette table ne participent pas au vote ? Nous en prenons note et nous étudierons juridiquement la chose. Ces problèmes de conflits d'intérêts sont toujours des sujets compliqués. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ? Je compte 6 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, moins 6 oppositions, approuve la convention avec le Conseil Départemental du Jura pour le soutien à l'aéroport de Dole Jura.

M. le Président : Nous poursuivons avec l'habitat privé.

NOTICE N° 15 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

M. TRONCIN : Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, trois cessions d'engagement ont eu lieu pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, à savoir :

- une cession au 15 juin 2021 ;
- une cession au 1^{er} juillet 2021 ;
- une cession au 12 août 2021.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'attribution nouvelle de 117 793 euros de crédits Anah (Agence Nationale de l'Habitat) délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution de 2 000 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé.

Je vous précise que ces 2 000 euros sont pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Y a-t-il des questions sur ces attributions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de l'attribution d'aides pour l'amélioration de l'habitat privé.

M. le Président : S'adressant à Dominique TRONCIN. Je te laisse poursuivre.

NOTICE N° 16 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE DE GRAND DOLE HABITAT

M. TRONCIN : La Convention d'Utilité Sociale (CUS) est un contrat conclu entre un organisme de logement social (Grand Dole Habitat) et l'État, pour une période de six ans, portant sur :

- la gestion patrimoniale ;
- l'occupation sociale du parc ;
- la politique des loyers et la qualité du service rendu aux locataires ;
- la politique menée par l'organisme en faveur de l'hébergement ;
- la politique d'accession de l'organisme ;
- la concertation locative.

La Convention d'Utilité Sociale est signée pour la période 2021-2026.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'associer la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'élaboration de la Convention d'Utilité Sociale de Grand Dole Habitat ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

M. le Président : Merci. Il s'agit d'une reconduction de cette convention. Avez-vous des précisions à solliciter ou des interventions quelconques ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la signature de la Convention d'Utilité Sociale de Grand Dole Habitat pour le logement social public.

M. le Président : Nous poursuivons.

NOTICE N° 17 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'AGREMENTS ET DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE

M. TRONCIN : C'est dans le cadre de l'aide à la pierre. Les opérations figurant dans la programmation définitive 2021 sont les suivantes :

- 20 logements à Dole ;
- 2 logements à Dole Grande rue ;
- 4 logements à Dole rue des Arènes ;
- 4 logements à Tavaux ;
- 1 logement à Dole rue Chiffлот.

Le montant total de subventions d'État accordé s'élève à 34 515 euros pour l'opération de Dole, VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) Rockefeller, au profit de Grand Dole Habitat.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder les agréments d'État correspondants à ces opérations, ainsi que les subventions s'y rattachant, pour un montant total de 34 515 euros ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi d'agréments et de subventions au titre des aides à la pierre pour le logement social public.

M. le Président : Dominique, tu poursuis avec la notice suivante.

NOTICE N° 18 : OCTROI DE SUBVENTIONS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

M. TRONCIN : Par délibération du 27 juin 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a défini, par le biais d'un règlement d'intervention, sa politique de soutien à la production de logements locatifs sociaux. Pour les opérations en construction neuve, l'aide forfaitaire est de 5 000 euros par logement. Cette aide est ainsi sollicitée pour la Maison pour tous (ex-OPH du Jura), pour un logement à Rochefort-sur-Nenon, rue Thomassin.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder une subvention de 5 000 euros à la Maison pour tous ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette politique de soutien ? Bien entendu, elles sont inscrites dans notre plan Habitat. S'il n'y a ni question ni intervention y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de subventions pour les logements locatifs sociaux.

M. le Président : S'adressant à Dominique MICHAUD. Tu poursuis avec le RLPi.

NOTICE N° 19 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI)

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. Comme vous le savez, le Conseil Communautaire est compétent en matière d'élaboration de documents d'urbanisme. Nous avons prescrit l'élaboration du RLPi le

15 décembre 2015. Le RLPi est un instrument de planification locale de la publicité. Pour des motifs de protection ou du cadre de vie, sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire. Les adaptations peuvent être différentes sur les emplacements, le type de dispositif. Cela porte évidemment sur les publicités et sur les enseignes.

L'intérêt est d'avoir un document réglementaire. Cela peut permettre une instruction au préalable de toutes les demandes. Cela permet également d'exercer le pouvoir de police, et, comme nous l'avons dit, la protection du cadre de vie. La phase de diagnostic du RLPi a été menée. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'attache désormais à la phase réglementaire qui comprend la rédaction des différentes pièces de ce règlement. Dans le cadre de la révision du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) doivent être soumises au débat des Conseils Municipaux, et, par analogie, le RLPi fait de même.

Je vous rappelle rapidement les différentes orientations que nous avons prises :

- mettre en conformité les publicités, préenseignes et enseignes en infraction (pour rappel, nous avons 56 % des affichages en infraction) ;
- maintenir la qualité paysagère et patrimoniale des zones à forts enjeux ;
- réduire la densité publicitaire ;
- harmoniser certaines règles applicables en matière de publicités et préenseignes entre Dole et les autres communes ;
- limiter la place des enseignes sur toiture et sur clôture ;
- harmoniser le format maximum des enseignes ;
- restreindre les règles applicables aux enseignes lumineuses en particulier numériques ;
- renforcer la réglementation en matière d'enseignes temporaires.

Un débat va vous être proposé. Normalement, cela devrait aller assez vite, puisque vous avez fait ce débat dans vos communes. À ce jour, 45 communes sur 47 ont débattu. Nous avons donc obligation ce soir nous aussi de débattre. Y a-t-il des interventions ? Non.

M. le Président : Le débat est rapide, mais je sais que cela a été débattu fortement lors des Conseils.

M. MICHAUD : J'ai sous les yeux toute une liste de remarques émises par les différents Conseils Municipaux. Évidemment, nous les avons intégrées et nous les intégrerons.

M. le Président : S'il n'y a pas de sujet, il est vrai que cela a été beaucoup évoqué. Sur les plans de formes, nous devons formaliser ce débat par une délibération en présentant la synthèse. Il s'agit du document annexé. Est-ce bien cela ?

M. MICHAUD : Oui. Au niveau de la planification, je vais quand même vous donner le planning. Le débat est presque terminé dans les Conseils Municipaux. Le débat en Conseil Communautaire vient de se faire, certes brièvement, mais il s'est fait. En novembre, nous aurons l'arrêt du bilan de la concertation. Ensuite, nous passerons en fin d'année 2021, début d'année 2022, sur l'avis des personnes publiques associées, l'avis des communes. Nous aurons en mars ou avril 2022, la partie enquête publique, avec comme objectif une approbation en juin 2022. Voilà la planification prévue à ce jour.

M. le Président : Merci de cet exposé. S'il n'y a ni question ni remarque particulière, je mets au vote la synthèse qui vient d'être communiquée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le débat sur les orientations du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

M. le Président : La parole est à Marie-Rose GUIBELIN pour la notice suivante.

NOTICE N° 20 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR MOREY

Mme GUIBELIN : Merci, Monsieur le Président. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé fin 2020 des travaux de transformation de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie verte entre Dole et Nevy-lès-Dole. Les accès depuis la voie aux centres des communes et des équipements

touristiques et de loisirs se font soit par le passage à niveau, soit par des rampes d'accès aménagées. Afin de sécuriser les passages de piétons et vélos dans le secteur de la plage de Parcey, il convient d'installer une rampe supplémentaire vers la plage de Parcey, sur la Commune de Nevy-lès-Dole. Ainsi, pour permettre l'aménagement de celle-ci, l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 84 pour une superficie d'environ 190 mètres carrés a été négociée avec le propriétaire Monsieur MOREY, sur la base de 1 000 euros net vendeur.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'acquisition à Monsieur Claude MOREY demeurant 16 grande rue à Parcey, d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 84 sise à Nevy-lès-Dole pour une superficie d'environ 190 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre ;
- de préciser que cette acquisition sera réalisée au prix de 1 000 euros net vendeur ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte.

M. le Président : Merci. Cette intervention est faite à la demande des habitants de Parcey. Je crois qu'elle est tout à fait légitime, et elle va permettre encore un accès supplémentaire à cette voie verte qui rencontre déjà un grand succès, bien qu'elle ne soit pas encore ouverte. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question ni d'intervention, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle à Monsieur MOREY.

M. le Président : Nous poursuivons avec la question suivante.

NOTICE N° 21 : ACQUISITION AU GROUPE KOHLER

M. le Président : Je vous rappelle que nous avons déjà délibéré au mois de juin, lors du dernier Conseil Communautaire au cours duquel je vous ai exposé l'enjeu de cette restructuration. Vous avez vu par voie de presse que les choses sont arrivées à terme. Le groupe reprenneur, le groupe KRAMER a obtenu une partie des subventions qu'il espérait, ce qui lui permet de monter son projet. Le coup est parti, je crois que vous l'avez compris, avec une satisfaction générale de tous les acteurs.

En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous intervenons sur deux niveaux, premièrement sur la partie foncière de l'immobilier *via* notre société d'économie mixte AKTYA qui va se porter acquéreur de l'emprise foncière I, de l'industriel moyennant des loyers qui ont été négociés. Nous allons nous porter garants de la bonne fin, c'est-à-dire que si jamais l'entreprise était défaillante, nous nous substituerions à l'entreprise pour acquérir ce bien. C'était un peu la concession que nous devons faire si nous voulions pouvoir mener à terme ce projet.

Deuxièmement, l'emprise foncière était très grande de la part du groupe KOHLER. Pour toute une partie de terrains, l'essentiel est en zone naturelle. C'est pour cela que nous souhaitons acquérir. Après négociation, nous sommes à 150 000 euros. Cela correspond à l'ensemble des parcelles cadastrées section AR n° 19, 20 et 21, où se trouvent les puits de captage de l'usine, et situées en zone naturelle. Nous confirmons l'acquisition que nous avons décidée et nous rajoutons quelques petites parcelles où se trouvent les puits de captage, parcelles qui avaient été omises dans la première négociation. Cela prend tournure.

Normalement, nous devrions tout boucler définitivement dans les prochaines semaines. Nous achetons donc pour 150 000 euros. Le montant de l'enveloppe n'a pas changé par rapport au projet. Avec les frais, nous nous en sortons à 165 000 euros environ. Avez-vous des questions sur cette acquisition ?

M. CHAUTARD : Vous parlez du futur exploitant. Est-ce le groupe KRAMER ou la filiale qu'il envisage de créer, la Jurassienne de Céramique ?

M. le Président : La Jurassienne de Céramique est une filiale qu'il crée pour exploiter cet équipement.

M. CHAUTARD : En sait-on un peu plus sur la Jurassienne de Céramique ? Est-ce toujours dans le flou aujourd'hui ?

M. le Président : Ce n'est pas flou du tout. Cette société n'existe pas. Il la crée. Je ne sais pas si elle est déjà créée à l'instant T, mais elle est en cours de constitution. L'environnement juridique est d'une complexité rare, mais la société va se créer.

M. CHAUTARD : Toutes les subventions sont versées à la Jurassienne de Céramique et non au groupe KRAMER.

M. le Président : Voilà.

M. CHAUTARD : D'accord, merci.

M. le Président : Avez-vous d'autres questions ou d'autres interventions ? Je vous demande d'approuver cette acquisition telle que je viens de vous l'exposer. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acquisition au groupe KOHLER.

M. le Président : Dominique, tu poursuis avec la cession d'une parcelle de Champvans.

NOTICE N° 22 : CESSION D'UNE PARCELLE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA SISE « AU MONT DE CHAMPVANS »

M. MICHAUD : La notice n° 22 fait référence à la cession d'une grande parcelle de 230 mètres carrés au Conseil Départemental dans le secteur du Mont de Champvans. Je vous rappelle que la parcelle cadastrée section AB n° 304 avait été acquise à EQIOM, avec comme objectif de sauvegarder la pelouse sèche du Mont. Cet ensemble de pelouses est situé sur plusieurs communes sur Champvans pour le versant ouest et en partie sur Dole pour le versant est. Foucherans a une autre partie boisée.

L'objectif était vraiment de sauvegarder ces pelouses sèches qui étaient en cours de disparition suite à la pousse de la végétation. Il y avait un étouffement de ces pelouses. Pour la quatrième année, nous avons clôturé, nous avons introduit des brebis, des chèvres et des chevreaux pour faire un entretien par des animaux au lieu de faire un entretien mécanique. Voilà pour le petit rappel de l'objectif de cette acquisition.

Ensuite, nous avons regardé par rapport à l'alignement sur la route départementale. Nous nous étions aperçus qu'il y avait des écarts entre la limite du domaine public routier et la limite de la parcelle. Il s'agit là simplement de réajuster ces deux limites, ce qui se traduit par une cession de 230 mètres carrés au département du Jura.

M. le Président : Merci de ces éclaircissements. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession d'une parcelle au Conseil Départemental du Jura sise « Au Mont de Champvans ».

M. le Président : Nous poursuivons avec une participation à des travaux de voirie. La parole est à Gérard FERNOUX-COUTENET.

NOTICE N° 23 : ZAE RIVE GAUCHE – PARTICIPATION A DES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX

M. FERNOUX-COUTENET : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Il s'agit de la participation à des travaux de voirie et réseaux sur la base d'une étude de définition conduite sur la zone portuaire en 2019-2020. La Ville de Dole a engagé pour la première tranche opérationnelle le traitement des abords du futur multiplexe, avec notamment la requalification des rues Béthouart et Cordienne. Ces travaux sont aujourd'hui largement avancés. Ils débordent pour des raisons techniques à l'intérieur du périmètre de la ZAE de la zone portuaire sur environ 80 mètres. Il a donc été convenu que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole apporterait un financement à hauteur de 80 000 euros correspondant au coût de la partie rénovée de l'avenue sise en zone d'activités économiques.

Vu l'avancement du projet, il vous est proposé :

- d'approuver le versement d'une participation de 80 000 euros à la Ville de Dole pour les travaux, actuellement en cours, de requalification de l'avenue Béthouart ;
- de préciser que la somme nécessaire est inscrite au budget 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette participation financière pour les travaux sur la zone Béthouart ?

M. FERNOUX-COUTENET : J'aurais simplement voulu que nous soyons associés un peu plus en amont. Cela nous aurait quand même permis de savoir ce que l'on fait.

M. le Président : J'en prends note. C'est vrai que les services ne remontent plus ces informations. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? Je mets au vote. Il s'agit d'approuver le versement de la participation de 80 000 euros. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le versement d'une participation à la Ville de Dole pour des travaux de voirie et réseaux pour la ZAE Rive Gauche.

M. le Président : La parole est à Grégory SOLDAVINI pour la notice suivante.

NOTICE N° 24 : AVENANTS AUX CONVENTIONS ENTRE LE CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET LES TRANSPORTEURS

M. SOLDAVINI : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Région a changé son système de billettique pour les voyageurs commerciaux. Les cartes du réseau TGD ne sont donc plus validées par le système billettique de la Région. Afin de limiter les conséquences de la fin de cette interopérabilité pour les usagers, la Région et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se sont entendues sur les points suivants qui concernent la vente et les validations des titres de transport, dans le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, à savoir :

- le maintien de la vente à bord sur le réseau Mobigo des tickets unitaires papier au tarif urbain ;
- les carnets de 10 tickets papier vendus au tarif urbain seront acceptés dans les véhicules Mobigo ;
- les abonnements TGD mensuels et annuels seront acceptés, avec une reconnaissance à vue dans les cars Mobigo.

Ces modifications sont entérinées par un avenant aux conventions tripartites entre la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les transporteurs, qui prend effet au 1^{er} juillet 2021, et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Les transporteurs concernés sont Keolis Monts Jura, Arbois Tourisme, Transdev et Bully.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver cette nouvelle version des avenants aux conventions relatives aux modalités de prise en charge des passagers commerciaux et scolaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur les lignes régionales passées avec la Région et Keolis Monts Jura, Arbois Tourisme, Transdev et Bully, ses transporteurs ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces avenants avec le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et les transporteurs Keolis Monts Jura, Arbois Tourisme, Transdev et Bully suivant le modèle ci-annexé.

M. le Président : Merci. Nous souhaitons que tous ces systèmes de monétique et de billettique s'homogénéisent mieux. Pour l'instant, il faut trouver des solutions provisoires. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? S'il n'y a ni question ni intervention, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les avenants aux conventions entre le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les Transporteurs.

M. le Président : Nous poursuivons avec Olivier MEUGIN pour l'exonération des gros producteurs.

NOTICE N° 25 : EXONERATION DES COMMERCES ET ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS – ANNEE 2022

M. MEUGIN : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une exonération de la TEOM peut s'appliquer dans le cas d'activités industrielles et commerciales justifiant d'une redevance gros producteur avec le SICTOM, ou d'un contrat avec une société habilitée pour le transport et l'élimination des déchets vers une filière de traitement adaptée. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a dressé la liste des établissements exonérés en 2022 sur son territoire et doit la soumettre à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la liste des établissements à exonérer de TEOM pour 2022.

M. le Président : Merci. C'est une délibération usuelle que nous prenons tous les ans. Y a-t-il des questions ?

Mme BORNECK : Serait-il possible d'avoir la liste ? Nous ne l'avons pas. Or on nous a dit qu'on nous la présenterait ce soir.

M. MEUGIN : Normalement, elle vous est jointe. Ne l'avez-vous pas eue ?

Mme BORNECK : Non.

M. MEUGIN : Elle doit être dans les annexes.

Mme BORNECK : Elle n'y est pas non plus.

M. le Président : Je suis désolé, c'est une erreur. Il n'y a pas de secret. Elle est transmise initialement aux services fiscaux, puisqu'ils exonèrent la taxe. Nous allons vous la faire passer.

M. MEUGIN : Je l'ai à votre disposition, si vous voulez venir en sortant.

M. le Président : Il me semble que cela traîne souvent, parce que nous prenons les demandes d'exonération jusqu'à la dernière minute. Je pense aussi que c'est pour cela que la liste définitive est souvent sortie très tardivement. Ceci dit, elle aurait dû vous être transmise.

M. MEUGIN : De plus, nous avons refondu la liste, car nous avons retiré tous les doublons depuis quelques années.

M. le Président : Comme pour toutes les listes, c'est compliqué. Le problème est simple. Les sociétés d'exploitation demandent l'exonération, mais les propriétaires doivent faire la demande, parce qu'ils ont des locataires susceptibles d'être exonérés. C'est donc subtil. Les propriétaires ont des noms de SCI, ce qui ne correspond pas du tout aux sociétés d'exploitation. Il y a parfois des recoupements difficiles, mais à force, on y arrive. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : Cela fait plusieurs fois qu'on la passe en Conseil Communautaire, mais je ne me souviens plus de la démarche. Est-ce déclaratif ou sur justificatif ? Sachant que les professionnels doivent justifier de la gestion de leurs déchets.

M. MEUGIN : Non, on demande la convention ou le contrat.

M. HAMDAOUI : D'accord. C'est donc sur justificatif. Merci.

M. le Président : C'est une convention soit avec le SICTOM, parce qu'ils peuvent avoir une redevance avec le SICTOM, soit avec un privé quelconque qui traite les ordures. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre au vote cette délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'exonération des commerces et entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale gros producteurs pour l'année 2022.

M. le Président : La notice suivante concerne les dons. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

NOTICE N° 26 : VALIDATION DE LA CHARTE DES DONNS DU RESEAU DES MEDIATHEQUES

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Pour faire simple, il s'agit de permettre aux agents des bibliothèques et médiathèques de gérer les dons, notamment ceux qui ne sont pas vraiment toujours de grande qualité, qui pourraient arriver dans une bibliothèque ou médiathèque.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la mise en application de la charte des dons ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la validation de la charte des dons du réseau des médiathèques.

M. le Président : Merci de votre attention. J'en ai fini avec l'ordre du jour. Y a-t-il des interventions ?

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste préciser aux collègues que nous leur avons déposé devant eux le programme des Pupitres en Liberté. Certains d'entre vous souhaitaient recevoir des concerts cet hiver ou au printemps. Nous en avons discuté aussi avec les élus de la commission Culture. C'est peut-être pour vous l'opportunité de venir assister à ces petits concerts qui durent une demi-heure, pour avoir une petite idée de ce qu'il pourrait y avoir chez vous. En tout cas, je vous invite à nous rejoindre pour le concert de 11 heures 45 le samedi à la chapelle des Jésuites. Faites circuler cette information auprès des collègues ou de vos administrés qui aiment la musique classique. Cela dit, pour ceux qui souhaiteraient recevoir des concerts, c'est vraiment l'opportunité. Merci.

M. le Président : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions particulières ? Je n'en vois pas. Je lève donc cette séance. Je vous remercie de votre attention. Je remercie également le Maire d'Authume pour ce petit pot auquel il nous convie.

La séance est levée à 21 heures 10.